

Rapport annuel de gestion 2001-2002
du ministère des Finances

Rapport annuel de gestion 2001-2002 *du ministère des Finances*

Avis aux lecteurs

Il est à noter que le nom du Ministère et le titre de la ministre demeurent inchangés dans le portrait de l'année financière se terminant le 31 mars 2002 établi par le document *Rapport annuel de gestion 2001-2002*. En fonction du décret numéro 1109-2002, en date du 25 septembre 2002, et conformément à l'article 9 de la *Loi sur l'exécutif*, le ministère des Finances est désormais désigné sous le nom de ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche. En vertu de ce décret, le titre de la ministre, M^{me} Pauline Marois, est dorénavant vice-première ministre et ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche.

Message de la ministre



Tout comme celle des autres pays industrialisés, la croissance économique du Québec a fléchi en 2001. Le Québec s'est toutefois démarqué de ses principaux partenaires commerciaux, particulièrement en fin d'année, avec une croissance économique supérieure à celle du reste du Canada et des États-Unis. Cette bonne performance s'est aussi reflétée sur le marché du travail qui a été particulièrement vigoureux. En effet, entre juin 2001 et mars 2002, le taux d'emploi s'est accru de 1,8 % au Québec, alors qu'il n'augmentait que de 0,3 % dans le reste du Canada et diminuait de 0,9 % aux États-Unis. Grâce à cette progression soutenue, le taux d'emploi a continué de s'accroître dans la seconde moitié de 2001 et au début de 2002, atteignant de nouveaux sommets.

On se rappellera que le *Discours sur le budget 2001-2002* prévoyait un certain ralentissement de l'économie et proposait des mesures pour y faire face : plan triennal de développement économique des régions, plan de réduction d'impôts, plan pour soutenir les investissements et l'emploi. À la suite des attentats du 11 septembre 2001 et afin de soutenir la croissance économique et la création d'emplois pendant la période qui a suivi, j'ai présenté, dès le 1^{er} novembre 2001, le *Discours sur le budget 2002-2003*.

Ce budget proposait une vaste campagne d'investissements et d'aide à l'économie rendu public sous l'appellation plan d'action AGIR, un nom à l'image de son contenu. Ce plan a permis une accélération des investissements du secteur public pour une valeur de 3 milliards de dollars. Par ailleurs, une enveloppe de 400 millions de dollars a été allouée à la relance de la consommation. Grâce à la justesse de cette stratégie gouvernementale et à une action rapide, efficace et bien planifiée, l'économie du Québec a résisté aux turbulences. De l'action des femmes et des hommes qui travaillent au Ministère, je suis donc particulièrement fière.

Les objectifs du gouvernement étaient à la fois clairs et ambitieux. Les résultats sont à la hauteur de nos espérances et, disons-le, directement liés à nos efforts rigoureux. La solide performance économique du Québec, alliée à une gestion rigoureuse des finances publiques, a permis le maintien de l'équilibre budgétaire et une croissance des dépenses de programmes de l'ordre de 5,5 % en 2000-2001, de 3,4 % en 2001-2002 et de 2,3 % en 2002-2003. Ainsi, tout en choisissant d'accorder la priorité à la santé, à l'éducation, aux régions, à la famille et à l'enfance, le Québec a vu sa cote de crédit augmenter en 2001 par l'agence Moody's.

Pour accroître davantage la compétitivité de l'économie du Québec et sa capacité à créer des emplois, nous avons donc, cette année encore, continué à encourager l'investissement des entreprises et à stimuler la croissance des secteurs les plus prometteurs. Par la fiscalité, nous avons appuyé les investissements privés et l'innovation technologique. Nous avons également continué à favoriser une fiscalité compétitive, notamment en nous engageant dans un important plan de réduction de la taxe sur le capital. Dès 2003, près de 60 % des entreprises québécoises, qui sont le moteur de notre richesse collective, seront exemptées de cette taxe.

Par ailleurs, c'est en cette année 2001-2002 que le rapport de la commission sur le déséquilibre fiscal (Commission Séguin) a permis de jeter un éclairage nouveau et détaillé sur la dynamique des finances publiques au sein de l'ensemble canadien. Le Québec, qui a pris l'initiative de cette action, poursuit ses démarches auprès du gouvernement fédéral afin que tous les Québécois et Québécoises obtiennent un accès aux services auxquels ils ont droit.

Enfin, c'est cette année également que le groupe de travail sur l'encadrement du secteur financier, présidé par M^e Yvon Martineau, a remis son rapport. Par la suite, un projet de loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier a été déposé à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi confie les responsabilités de l'encadrement du secteur financier à un organisme qui mettra en place un guichet unique pour les consommateurs et permettra d'alléger le fardeau administratif des intervenants du secteur financier. Une autre belle réussite pour les citoyennes et les citoyens qui, tout compte fait, seront les grands gagnants de cette initiative.

Il me faut également souligner la volonté clairement manifestée par le Ministère d'être, encore et de plus en plus, à l'écoute des préoccupations et des besoins de la population. Nous l'avons prouvé au cours du processus de consultation mené durant l'automne 2001. Nous allons poursuivre dans cette voie et demeurer au service de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.



PAULINE MAROIS

Québec, novembre 2002

Message du sous-ministre



Le présent rapport de gestion porte sur l'année 2001-2002, soit sur une période antérieure à l'intégration du ministère des Finances, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Il porte donc uniquement sur le ministère des Finances.

Le ministère des Finances a pour mandat d'élaborer les politiques économiques, budgétaires et fiscales, de fournir au gouvernement des analyses et des conseils sur les dossiers économiques, financiers et sociaux et de coordonner les interventions et les politiques gouvernementales ayant des incidences économiques. Cela en fait un rouage essentiel de l'État québécois et il l'a prouvé encore cette année, comme le démontre ce rapport de gestion.

Le rapport annuel de gestion est un élément important de la reddition de comptes introduit par la *Loi sur l'administration publique*. Comme le prévoit la Loi et les lignes directrices du guide sur le sujet publié par le Secrétariat du Conseil du trésor, le rapport annuel de gestion 2001-2002 énonce les engagements pris par le Ministère dans le plan stratégique 2001-2004, ainsi que les priorités du plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002. Pour chacune des orientations du plan stratégique, le rapport rappelle les éléments de contexte et les principaux risques. La section traitant des résultats présente les résultats atteints ainsi que les principaux moyens mis en place par le Ministère afin de satisfaire les objectifs de son plan stratégique. La première partie du rapport fait état des diverses fonctions assumées par le Ministère. Cette section est importante pour qui veut connaître l'ensemble des activités du Ministère, puisque les objectifs du plan stratégique n'en font pas une couverture exhaustive.

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2002, les ressources du Ministère ont été fortement sollicitées pour la réalisation des grands objectifs que s'est fixés le gouvernement concernant le maintien de l'équilibre budgétaire et la croissance de l'économie. Un défi supplémentaire s'est présenté en raison du ralentissement économique prévu en début d'exercice chez nos voisins du Sud et qui s'est intensifié à la suite des événements du 11 septembre; cela s'est traduit par le devancement du *Discours sur le budget 2002-2003*, prononcé le 1^{er} novembre plutôt qu'en mars, et par l'élaboration du plan d'action AGIR. Enfin, les ressources ont de nouveau été sollicitées pour la préparation d'un *Énoncé complémentaire* en mars 2002.

Le Ministère a par ailleurs entrepris une démarche d'implantation de la gestion par résultats qui a mis en collaboration des représentants de chacun de ses secteurs. Deux étapes importantes ont été réalisées au cours de l'année 2001-2002. Une démarche d'analyse fonctionnelle a ainsi été effectuée afin de mieux définir les services rendus et les rôles et

responsabilités de chaque unité administrative. Des plans opérationnels ont ensuite été élaborés à l'aide des fonctions déterminées par la démarche fonctionnelle. Les prochaines étapes permettront d'élaborer des plans d'action sectoriels et de définir des indicateurs de performance, assortis de cibles à atteindre.

Dans son plan stratégique, le Ministère s'est engagé à stimuler la responsabilisation et le développement de ses employés en maintenant et en améliorant les compétences et en s'assurant de leur relève. À cet effet, un Comité sur la gestion des ressources humaines a été mis en place, dont le rôle est d'examiner la situation et de proposer des actions significatives. Des cercles de gestion ont été mis sur pied, et permettent aux gestionnaires de différents niveaux hiérarchiques de partager leur expérience, de s'entraider, de favoriser le décloisonnement et de susciter plus de solidarité et de collaboration.

Conscient de la valeur de ses employés, c'est en reconnaissant et valorisant constamment la contribution des personnes et des équipes, que le ministère des Finances relèvera les défis de la participation et de la confiance qui sont les gages de la pérennité et de la qualité de ses réalisations. Il entend éclairer ses actions par les valeurs qu'il s'est données, soit le professionnalisme, le respect, la reconnaissance et le travail d'équipe.

Déterminé à poursuivre l'accomplissement de sa mission en entretenant des liens étroits avec l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec, et engagé dans la recherche d'un niveau toujours plus élevé d'excellence au service des Québécoises et des Québécois, le ministère des Finances veut demeurer une organisation centrée sur la gestion rigoureuse des finances publiques, le développement économique du Québec et de ses régions et la redistribution de la richesse.

Le ministère des Finances s'est employé à mieux rejoindre les citoyennes et les citoyens en leur offrant des outils de communication adaptés afin de les tenir informés de la situation économique et financière du Québec. Outre les améliorations apportées à son site Web et à la réponse téléphonique, le Ministère a rendu publics plusieurs documents, dont la *Synthèse des opérations financières*, le *Discours sur le budget* et autres documents budgétaires, le *Plan d'action et la politique économique du gouvernement*, les *Comptes publics*, les *Dépenses fiscales* et le *Profil économique et financier du Québec*. Les rapports des sociétés d'État, en particulier celui d'Investissement Québec, complètent cette information. Tous ces documents sont un complément utile à ce rapport annuel de gestion.



GILLES GODBOUT

Québec, novembre 2002

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du *Rapport annuel de gestion 2001-2002 du ministère des Finances* :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats et les orientations stratégiques du Ministère ;
- présentent les objectifs et les moyens mis en place pour atteindre les résultats.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2002.

Le sous-ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche

A handwritten signature in dark ink, reading "Gilles Godbout". The signature is fluid and cursive, with the first name "Gilles" being more prominent than the last name "Godbout".

GILLES GODBOUT

Québec, novembre 2002

Message de la ministre	3
Message du sous-ministre	5
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents	7
1. PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	12
Politiques budgétaires	15
Politiques fiscales	18
Politiques économiques	19
Institutions financières	20
Financement et gestion de la dette	20
Opérations financières et bancaires	21
Comptabilité gouvernementale	24
2. RAPPEL DES ENGAGEMENTS	26
Déclarations de services aux citoyens	27
Plan stratégique	28
La mission du ministère des Finances	28
Le contexte à la base du plan stratégique	28
Les orientations et les objectifs du plan stratégique	29
Plan annuel de gestion des dépenses	31
3. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	32
Orientation 1 – Assurer une saine gestion des finances publiques	35
Objectif 1.1 : Élaborer le cadre financier du gouvernement	37
Objectif 1.2 : Réaliser l'ensemble des opérations permettant de respecter le cadre financier	38
Objectif 1.3 : Fournir l'expertise et l'ensemble des services nécessaires en matière de comptabilité gouvernementale	42
Objectif 1.4 : Assurer le financement des activités du gouvernement et le respect de ses engagements financiers	46
Objectif 1.5 : Rendre compte de la situation financière du gouvernement	48

Orientation 2 – Accroître la compétitivité de l'économie du Québec et sa capacité de créer des emplois	51
Objectif 2.1 : Encourager l'investissement des entreprises de manière à augmenter la productivité et le taux d'emploi	53
Objectif 2.2 : Stimuler la croissance des secteurs les plus prometteurs pour la création d'emplois	54
Objectif 2.3 : Coordonner les interventions et les politiques du gouvernement ayant des incidences économiques	56
Orientation 3 – Favoriser une fiscalité équitable et compétitive	59
Objectif 3.1 : S'assurer que le régime fiscal génère des revenus suffisants et stables pour financer les services publics	60
Objectif 3.2 : Définir un régime fiscal équitable, simple et neutre, en répartissant les impôts selon la capacité de payer et les besoins particuliers de certaines catégories de contribuables	62
Objectif 3.3 : Définir un régime fiscal compétitif qui encourage la participation active des citoyens au marché du travail et qui favorise une augmentation des investissements des entreprises	65
Orientation 4 – Être à l'écoute des préoccupations et des besoins de la population	67
Objectif 4.1 : Favoriser la consultation des citoyens	68
Objectif 4.2 : Renforcer la concertation avec les partenaires	70
Orientation 5 – Stimuler l'engagement, la responsabilisation et le développement des personnes oeuvrant au ministère des Finances	73
Objectif 5.1 : Maintenir et améliorer les compétences du personnel	74
Objectif 5.2 : Assurer une relève compétente	75
Objectif 5.3 : Reconnaître et valoriser la contribution des employés et des équipes	77
L'utilisation des ressources	78

4.	AUTRES RENSEIGNEMENTS	82
	Le personnel du Ministère	83
	La politique linguistique du Ministère	85
	La protection des renseignements personnels	86
	ANNEXES	88
	Annexe I Les lois relevant de l'autorité de la ministre des Finances au 31 mars 2002	89
	Annexe II Le personnel de direction au 31 mars 2002	92
	Annexe III Les principales publications du ministère des Finances	95
	Annexe IV Organigramme	96

Le ministère des Finances est un organisme central dont le rôle principal est de conseiller la ministre d'État à l'Économie et aux Finances ainsi que le gouvernement dans les domaines budgétaire, fiscal, économique, financier et comptable. Le Ministère participe ainsi à l'élaboration du *Discours sur le budget* et prépare les documents qui l'accompagnent, soit le *Plan budgétaire* et les *Renseignements supplémentaires* sur les mesures du budget. Il fournit aussi des avis au Conseil exécutif sur les politiques et programmes proposés par les ministères et organismes. Par sa position stratégique dans la prise de décision gouvernementale, le ministère des Finances doit également faire face à plusieurs des grands défis posés au gouvernement.

Le Ministère a pour mission d'assurer une saine gestion des finances publiques, de financer les services offerts aux citoyens et de favoriser la croissance de l'économie, la redistribution de la richesse et la création d'emplois. Pour remplir cette mission, le ministère des Finances emploie près de 700 personnes réparties dans 7 domaines d'intervention et dans les services de soutien à la gestion :

- politiques budgétaires ;
- politiques fiscales ;
- politiques économiques ;
- institutions financières ;
- financement et gestion de la dette ;
- opérations bancaires et financières ;
- comptabilité gouvernementale.

La ministre, les gestionnaires et l'ensemble des employés du Ministère peuvent compter sur le soutien et les conseils des services à la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles, de même que sur les services de communications et d'affaires publiques.

La présente section décrit chacun des domaines d'intervention du Ministère sur la base des fonctions qui le composent. Dans le but de mieux faire comprendre la nature de certaines fonctions ou certains groupes de fonctions, quatre encadrés ont été insérés. Les sujets de ces encadrés ont été choisis en fonction de leur pertinence pour l'information des membres de l'Assemblée nationale et des citoyens. Dans les prochains rapports annuels de gestion, d'autres fonctions seront ainsi expliquées et illustrées.

Le premier encadré, à la page suivante, présente la distinction entre la mission du ministère des Finances et celles de ses deux principaux partenaires que sont le Secrétariat du Conseil du trésor et le ministère du Revenu avec qui il collabore dans le domaine des revenus et des dépenses du gouvernement.

LE MINISTÈRE DES FINANCES ET SES PRINCIPAUX PARTENAIRES : DES MISSIONS APPARENTÉES ET COMPLÉMENTAIRES

MINISTÈRE DU REVENU

Assurer la perception des impôts et des taxes afin que chacun paie sa juste part du financement des services publics.

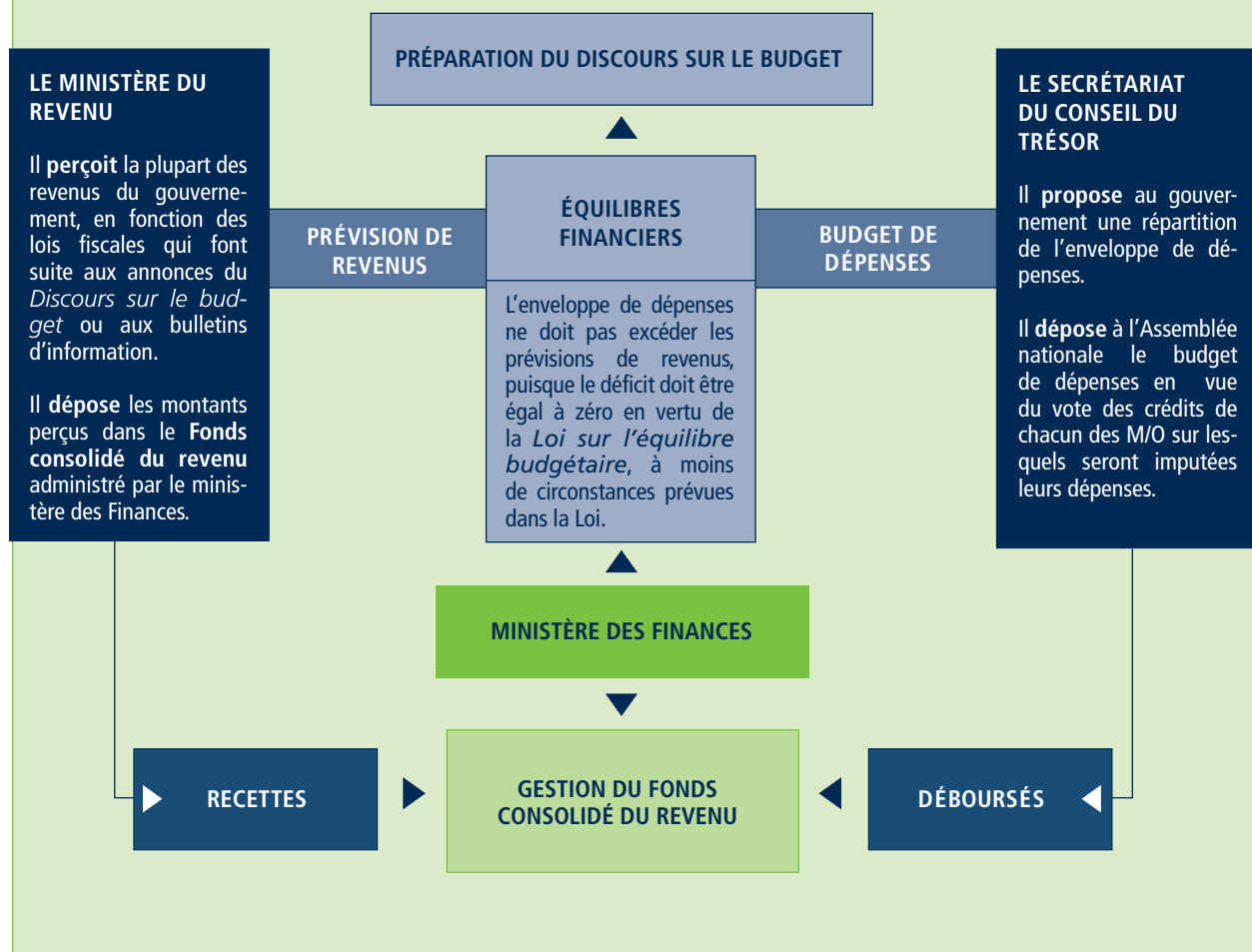
MINISTÈRE DES FINANCES

Assurer une saine gestion des finances publiques, financer les services offerts aux citoyens et favoriser la croissance de l'économie, la redistribution de la richesse et la création d'emplois.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Conseiller le Conseil du trésor ainsi que le ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique, et président du Conseil du trésor, en matière de gestion des ressources humaines, budgétaires, matérielles et informationnelles.

FLUX DÉCISIONNELS



LES AUTRES PARTENAIRES DU MINISTÈRE DES FINANCES

Tous les ministères sont des partenaires du ministère des Finances, notamment dans le cadre de la préparation du *Discours sur le budget*. Quant aux ministères et organismes impliqués dans le développement de l'économie, notamment Industrie et Commerce et Recherche, Science et Technologie, ils sont des interlocuteurs privilégiés pour la politique économique et le soutien au développement économique.

Politiques budgétaires

Le Ministère a entre autres fonctions celle de fournir des avis et des conseils, appuyés par des études et des analyses comparées, à la ministre et au gouvernement en matière de politiques budgétaires et de finances publiques. Il élabore le plan budgétaire du gouvernement accompagnant le *Discours sur le budget* et en fait le suivi. Il suggère de plus les actions à prendre pour en assurer le respect. Il prépare et publie les *Synthèses des opérations financières*. Il fournit aussi des avis à l'égard des considérations budgétaires des mémoires présentés au Conseil des ministres.

Le Ministère conseille le gouvernement en matière de relations financières fédérales-provinciales, de fiscalité et de financement des nations autochtones et de fiscalité locale. Dans ce dernier cas, il analyse la situation fiscale, budgétaire et financière des municipalités, élabore des propositions d'amélioration du cadre de financement des instances locales, évalue les propositions soumises par d'autres intervenants et fournit des avis à l'égard des mémoires qui traitent des sujets touchant les municipalités, les commissions scolaires et autres instances locales.

Le Ministère s'assure d'optimiser la perception des sommes dues au gouvernement. Il détermine l'importance et analyse les causes de l'évasion fiscale observées dans certains secteurs de l'économie du Québec. Par la suite, en collaboration avec le ministère du Revenu et d'autres ministères et organismes, il propose de nouvelles initiatives pour réduire ou éliminer l'évasion fiscale.

L'encadré des pages 16 et 17 illustre le processus de préparation du *Discours sur le budget*.

PRÉPARATION DU DISCOURS SUR LE BUDGET

ÉQUILIBRES FINANCIERS

Première révision : automne

Elle comporte notamment la mise à jour du scénario économique, l'établissement de la prévision de revenus, l'évolution prévisible des dépenses en consultation avec le Secrétariat du Conseil du trésor, ainsi que la prévision du surplus ou du déficit et des besoins financiers nets.

Seconde révision : hiver

À cette étape, les estimations de l'automne sont révisées et actualisées en fonction de l'évolution de la situation et des informations les plus récentes ou d'événements de nature imprévisible ou exceptionnelle qui pourraient influencer sur le scénario économique retenu.

Détermination finale : le Discours sur le budget

Une dernière révision des équilibres financiers est effectuée en vue de déterminer les montants qui apparaîtront dans le *Discours sur le budget*. On fixe alors les objectifs de dépenses, de revenus et de surplus ou de déficits.

ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS BUDGÉTAIRES

L'établissement des priorités budgétaires s'effectue lors de rencontres entre les divers décideurs concernés (Premier ministre, membres du Conseil du trésor, ministres, ministères, etc.). Cette étape nécessite en outre la consultation de nombreux interlocuteurs dans la société civile, notamment des grands acteurs socio-économiques.

REVUE DE PROGRAMMES

Sous la coordination du Secrétariat du Conseil du trésor, la revue de programmes sert à établir la prévision du coût de reconduction des programmes existants.

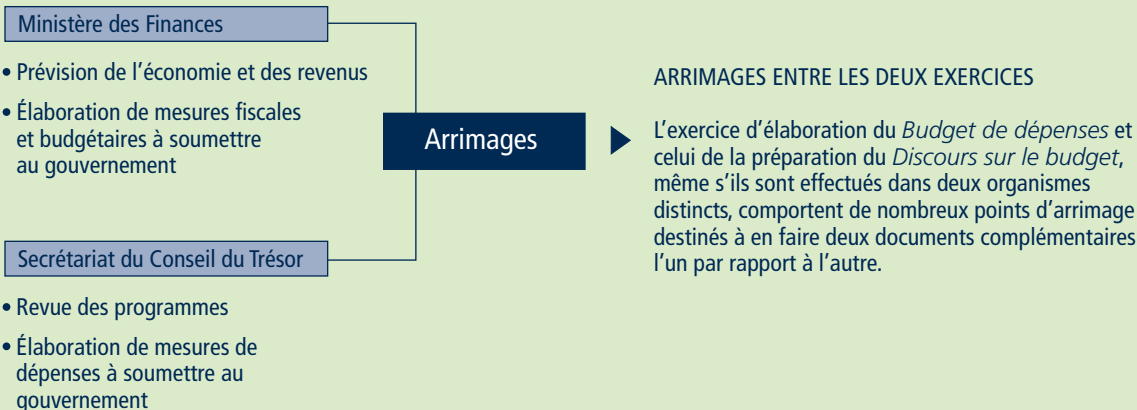
Après les ajustements nécessaires, le gouvernement détermine, sur la recommandation du Conseil du trésor et de la ministre des Finances, les enveloppes de dépenses des ministères pour l'année suivante. Les crédits détaillés sont alors préparés par les ministres et incorporés au BUDGET DE DÉPENSES.

LE BUDGET DE DÉPENSES

Il est déposé à l'Assemblée nationale par le Président du Conseil du trésor avant le début de chaque année financière (1^{er} avril). Il contient le détail des budgets consacrés aux ministères et aux programmes pour l'année à venir.

Depuis quelques années, le dépôt du *Budget de dépenses* et le *Discours sur le budget* vont de pair. Le vote des crédits est effectué ministère par ministère.

La RÉVISION DES ÉQUILIBRE FINANCIERS et la REVUE DE PROGRAMMES sont deux exercices qui se déroulent simultanément. Le point de rencontre entre ces deux exercices s'effectue grâce à des arrimages administratifs et politiques.



PUBLICATION ET MISE EN ŒUVRE	LA LECTURE DU DISCOURS SUR LE BUDGET
La préparation proprement dite du <i>Discours sur le budget</i> se fait de façon très confidentielle, notamment à cause des exigences imposées par le secret budgétaire. Tous les employés impliqués dans cette étape sont assermentés. Les documents sont sujets à des systèmes de contrôle de sécurité. Le jour J n'est dévoilé aux médias que quelques jours avant la lecture du Discours.	Chaque année, la ministre des Finances doit faire approuver par vote de l'Assemblée nationale la politique économique, fiscale et budgétaire de son gouvernement, selon un modèle d'inspiration britannique où le contrôle des deniers publics n'appartient qu'au Parlement.
POURQUOI LE SECRET BUDGÉTAIRE ? La préparation du <i>Discours sur le budget</i> est donc réalisée essentiellement au ministère des Finances dans le plus grand secret : les mesures fiscales et de dépenses ne sont dévoilées que lors du prononcé du Discours. Certaines des mesures contenues dans le <i>Discours sur le budget</i>, notamment les mesures fiscales, ont des implications telles qu'elles pourraient favoriser la spéculation si elles étaient connues à l'avance par un tiers.	Après lecture du Discours à l'Assemblée nationale par la ministre des Finances, une motion est déposée pour que l'Assemblée en accepte le contenu.
DIFFUSION	
Le <i>Discours sur le budget</i> comporte un volet très important : sa diffusion et sa présentation à la population. Le jour même de sa lecture à l'Assemblée nationale, généralement à 16h00, les journalistes, les fiscalistes, les groupes socio-économiques ainsi que les partis de l'opposition sont invités à s'inscrire à un huis clos qui commence en matinée. Lors de cet événement, tous ceux qui y participent disposent de tous les documents budgétaires qu'ils peuvent lire et analyser afin d'en livrer une synthèse pour information. Aucun contact n'est possible avec l'extérieur, de quelque façon que ce soit. Les journalistes ne peuvent communiquer avec les autres groupes invités et l'information est retenue sous embargo jusqu'à ce que la ministre des Finances commence à lire le Discours à l'Assemblée nationale. Durant le huis clos, une conférence de presse est organisée et une période de questions suit l'allocution de la ministre des Finances. Les partis de l'opposition interviennent également pour commenter les propos de la Ministre et les documents budgétaires. Des moyens de communication à large diffusion, comme les quotidiens et Internet, par exemple, sont également utilisés afin d'informer la population et de favoriser une bonne compréhension des mesures contenues dans le Budget.	

Politiques fiscales

Le Ministère joue un rôle conseil auprès de la ministre et du gouvernement en matière de politiques fiscales, notamment à l'occasion de la préparation du *Discours sur le budget*. Pour ce faire, il recueille et met à jour toutes les connaissances nécessaires.

Le ministère des Finances cherche à favoriser une fiscalité à la fois simple, équitable et compétitive pour les particuliers et les entreprises. À cet égard, il élabore et soumet à l'approbation du gouvernement des mesures en matière d'impôt sur le revenu des particuliers, d'impôt sur le revenu des sociétés et de taxe à la consommation, notamment en matière de taxe de vente (TVQ). Plus particulièrement, il propose des mesures fiscales visant à réduire la pauvreté et l'exclusion, à soutenir les familles et leurs enfants, les jeunes et les aînés et d'autres mesures pour favoriser le développement d'un réseau d'économie sociale et assurer le développement durable. Aussi, il définit des mesures visant à renforcer la compétitivité de la fiscalité des entreprises et à assurer la simplicité et l'efficacité du régime de la TVQ.

Le Ministère est responsable de l'ensemble des lois fiscales au Québec. Il intervient dans le domaine des politiques fiscales en conseillant la ministre et le gouvernement sur la législation fiscale et les principes de taxation aux fins de prises de décisions en matière de politiques fiscales, et en mettant en œuvre les mesures qui font suite à ces politiques. Il joue aussi un rôle éducatif auprès des citoyens et des groupes puisqu'il explique les mesures fiscales du gouvernement et recueille les suggestions à ce sujet. Il participe aux négociations et aux activités de diverses instances dans le domaine de la fiscalité et du droit fiscal et représente le Québec dans ce domaine.

Le Ministère fait également des recommandations au gouvernement en matière de tarification et en ce qui concerne les taxes spécifiques, notamment sur les carburants, le tabac et les boissons alcooliques. Il établit les orientations à prendre et transige avec les intervenants externes et internes touchés par les taxes spécifiques. De plus, il coordonne l'élaboration de politiques et la reddition de comptes effectuées par les ministères et organismes en matière de tarification ainsi que le processus annuel et pluriannuel de révision des tarifs.

Politiques économiques

En matière de politiques économiques, le Ministère a entre autres fonctions celle de fournir des avis et des conseils à la ministre et au gouvernement.

Il élabore et propose des stratégies et des politiques en vue d'accroître le développement et la compétitivité de l'économie du Québec. Il conçoit et met en œuvre divers instruments, dont des mesures fiscales et budgétaires, afin d'encourager l'investissement des entreprises, de stimuler la croissance de secteurs d'activités spécifiques, de soutenir des projets économiques majeurs et de stimuler le développement économique des régions. Dans certains cas, ces mesures sont élaborées en collaboration avec les sociétés d'État à vocation économique.

La réalisation de ces fonctions demande de s'appuyer sur des suivis, des analyses et des prévisions à court, moyen et long termes pour établir les cadres économiques et financiers ainsi que les revenus budgétaires du gouvernement. La recommandation à la ministre et au gouvernement d'interventions, conjoncturelles ou structurelles, dans le domaine des politiques économiques, exige de procéder à l'évaluation de projets économiques majeurs.

Le ministère des Finances a enfin la responsabilité de conseiller la ministre dans son rôle d'actionnaire des sociétés d'État et d'analyser la situation financière de celles-ci. Il coordonne aussi la disposition de certains actifs des sociétés d'État, supervise les modifications à leurs lois constitutives et met en œuvre, le cas échéant, les réorganisations qui s'imposent.

Institutions financières

Le Ministère favorise l'essor des institutions financières au Québec, notamment par l'élaboration et la promotion de mesures fiscales, législatives et budgétaires ajustées aux exigences du secteur financier. Il veille aussi à la réglementation de ce secteur en élaborant les mesures légales et réglementaires nécessaires. Ces responsabilités exigent de recueillir et de mettre à jour régulièrement toutes les connaissances dans ce domaine afin de fournir des avis et conseils à la ministre et au gouvernement.

Financement et gestion de la dette

Le ministère des Finances a parmi ses fonctions celle d'assurer le financement du gouvernement et de certains organismes. Il veille à la gestion de la dette, à la gestion des portefeuilles d'actifs et à la gestion du service de la dette. Il prépare la documentation financière et juridique requise pour les diverses transactions et conseille certains organismes du secteur public à ce sujet. Il peut recommander à la ministre des modifications relatives au cadre législatif qui régit les transactions.

Le Ministère, par l'intermédiaire de Placements Québec, commercialise des produits d'épargne et de retraite émis par le gouvernement du Québec.

Le Ministère est aussi responsable du contrôle des risques et de l'évaluation de la performance des transactions financières relatives au financement, à la gestion de la dette et aux opérations financières ainsi que des risques de crédit des partenaires financiers. Il propose de plus des politiques financières relatives aux régimes de retraite. Il maintient et développe des relations avec les partenaires financiers, notamment les agences de crédit, et promeut les activités financières au Québec. L'accomplissement de ces fonctions exige de réaliser des recherches, des études, des analyses et des prévisions en matière de financement, de gestion de la dette et du service de la dette, ainsi que d'élaborer des politiques financières. Le Ministère doit aussi développer et opérer des systèmes d'information financière propres à ces besoins.

Opérations financières et bancaires

Le ministère des Finances est responsable de la gestion des opérations financières et bancaires du gouvernement. Ainsi, il gère le Fonds consolidé du revenu, c'est-à-dire l'encaisse du gouvernement comprenant l'ensemble des déboursés émis par le gouvernement; en outre, il confirme et règle les transactions financières relatives au financement, à la gestion de la dette et à la gestion de la trésorerie. Il tient les registres des détenteurs des titres d'emprunt émis par le gouvernement et assure le service à cette clientèle. Le Ministère soutient aussi les ministères et organismes en ce qui concerne les outils de perception et de paiement et les services bancaires. Il administre les dépôts effectués en vertu de la *Loi sur les dépôts et consignations*. Enfin, il conseille la ministre relativement aux contrats de services bancaires et financiers. L'encadré présenté aux pages 22 et 23 illustre quelques-uns des rôles et responsabilités du ministère des Finances à l'égard de la gestion de l'encaisse du gouvernement.

LA GESTION DE L'ENCAISSE

Le Fonds consolidé du revenu

L'une des fonctions du ministère des Finances est de gérer le Fonds consolidé du revenu. Celui-ci est composé de l'ensemble des recettes perçues et des paiements effectués par les ministères et organismes dont les budgets sont votés par l'Assemblée nationale. La perception des recettes et le paiement des déboursés sont effectués par l'entremise des comptes de banque que détient le gouvernement dans la plupart des institutions financières qui font affaires au Québec. Les montants qui transitent dans ces comptes peuvent atteindre plus de 10 milliards de dollars pour une seule journée.

Désynchronisation des entrées et sorties de fonds

Même si pour un mois donné, l'ensemble des recettes peut être égal au total des déboursés, il en va tout autrement sur une base quotidienne. En effet, les dates statutaires de remises d'impôt et de taxes par exemple ne coïncident pas nécessairement avec celles des paiements qui sont effectués par le gouvernement aux commissions scolaires ou aux hôpitaux. Cette désynchronisation des entrées et des sorties de fonds a pour conséquence que pendant certains jours du mois, le gouvernement se retrouve en situation d'emprunts temporaires et que pour d'autres jours, il est en situation de placements temporaires. Le graphique de la page suivante illustre la non-synchronisation des recettes et déboursés pour un mois donné.

Gestion optimale des fonds

Trois principes sont à la base d'une gestion efficace de l'encaisse :

- 1) Accélérer les entrées de fonds ;
- 2) Ne pas payer avant la date due ;
- 3) Gérer les fonds de façon optimale.

Ce dernier principe peut aussi se traduire par : viser « 0 \$ » dans les comptes de banque.

À cet effet, l'un des défis quotidiens de la gestion de l'encaisse est de minimiser les soldes bancaires et les découverts sur marge de crédit. En effet, la rémunération sur les placements temporaires est plus élevée que sur les soldes bancaires et, inversement, le coût d'intérêts sur les emprunts temporaires est moins élevé que celui sur marge de crédit. Tout est donc mis en œuvre afin de viser le « 0 \$ » dans les comptes de banque.

Ainsi, le montant des emprunts et des placements temporaires à effectuer est déterminé au début de chaque jour ouvrable. L'atteinte d'une situation optimale s'observe lorsque les comptes de banque sont à « 0 \$ » à la fin de la journée, c'est-à-dire que tous les surplus ont fait l'objet de placements temporaires ou que les fonds nécessaires ont été empruntés sur le marché monétaire. Malgré cette position optimale, il peut cependant arriver qu'une révision des opérations bancaires en cours de journée révèle par exemple, un découvert de 50 millions de dollars à la Caisse centrale Desjardins ainsi que des surplus de 40 millions de dollars à la Banque Nationale et de 10 millions de dollars à la Banque Royale. Des transferts de fonds sont alors effectués en fin d'après-midi afin d'équilibrer les comptes de banque pour les ramener à « 0 \$ ». Plusieurs outils et moyens sont utilisés afin de réaliser cet objectif de gestion optimale : budget de caisse quotidien, traitement en temps réel avec certains ministères et institutions financières, modèles de prévisions, etc.

La fin du cycle

Le cycle de la gestion de l'encaisse se termine par la production mensuelle et annuelle des états financiers bancaires qui permettent de s'assurer de l'intégrité des opérations sur le Fonds consolidé du revenu.

CHAQUE GESTE COMPTE

Toutes les sommes déposées à une institution financière sont créditées la journée même. Différents moyens de perception ont donc été mis en place afin d'accélérer les entrées de fonds : dépôts des chèques dès leur réception, transactions électroniques EDI, remises aux comptoirs et dans les guichets, utilisation des banques virtuelles des institutions financières, etc.

CHAQUE JOURNÉE COMPTE

Le ministère des Finances a mis en place un système de dépôts tardifs à Québec et à Montréal qui permet de créditer ses comptes la journée même de montants perçus jusqu'à 18 heures. Cela permet de « sauver » de 1 à 3 jours d'intérêt sur des montants qui peuvent être très importants.

MÊME LA NUIT...

Certaines remises sont traitées durant la nuit par les institutions financières qui créditent, le matin venu, les comptes du gouvernement « en date de la veille ». Ceci permet au ministère des Finances de faire des placements aujourd'hui sur des montants qui ne seront confirmés que demain...

LA GESTION DE L'ENCAISSE : DES CHIFFRES ÉLOQUENTS

- Gestion des 82 comptes du gouvernement répartis dans 9 institutions financières dont une aux États-Unis.
- En 2001, 26 millions de paiements ont été effectués sur le Fonds consolidé du revenu (remboursements d'impôts et de taxes, allocations à la famille, prestations de la sécurité du revenu, paie, etc.), dont une proportion de 46% par virements automatiques pour 86% de la valeur totale.
- Les flux monétaires associés à l'ensemble des opérations financières du Fonds consolidé du revenu et gérés par le ministère des Finances ont totalisé 756,8 milliards de dollars en 2001-2002.

LA GESTION DE L'ENCAISSE

Le ministère des Finances est un organisme central qui sert d'intermédiaire entre les 8 principales institutions financières qui font affaires au Québec et les ministères et organismes. Son offre de services aux ministères et organismes comprend l'ensemble des moyens de paiement et de perception, dont les cartes de crédit et de débit, les transactions bancaires par Internet, etc.

Recettes

Les ministères et organismes sont responsables de percevoir les sommes associées aux différents types de revenus de l'État. Elles sont déposées dans les différents comptes de banques des 8 principales institutions financières faisant affaires au Québec.

LA FINALITÉ DE LA GESTION DE L'ENCAISSE :

s'assurer, au jour le jour, que le gouvernement respecte ses obligations financières.

Déboursés

Les chèques et virements automatiques sont émis et traités par les ministères et organismes. Ils sont ensuite autorisés par le ministère des Finances qui les transmet aux institutions financières.

POURQUOI 8 INSTITUTIONS FINANCIÈRES ?

La Caisse Centrale Desjardins
La Banque Nationale du Canada
La Banque Royale du Canada
La Banque de Montréal
La Banque Canadienne Impériale de Commerce
La Banque Laurentienne
La Banque de Nouvelle-Écosse
La Banque Toronto-Dominion

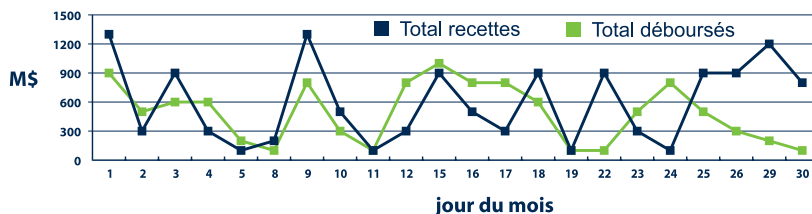
Efficacité et meilleur service aux citoyens inspirent le choix de plusieurs institutions financières. Ainsi, les individus reçoivent leurs virements automatiques (paie, allocations d'aide aux familles, prestations de la sécurité du revenu, etc.) dans leur compte et sans intermédiaire. De la même façon, citoyens et entreprises peuvent effectuer directement leurs remises au gouvernement auprès de leur institution financière.

Des ententes sur certains services spécifiques ont aussi été signées avec différentes institutions financières.

Activités

- Autoriser les paiements du gouvernement au jour le jour et procéder aux opérations spéciales tels les arrêts de paiement, les remplacements de chèques (perdus ou volés) et l'émission de chèques en urgence. Vous vous souvenez de Saint-Basile-le-Grand, d'Oka, des inondations du Saguenay, du grand verglas ? C'est le Centre des paiements du ministère des Finances qui a émis sur place les paiements en urgence aux sinistrés.
- Obtenir une position de caisse le plus près possible de 0 \$: aucune somme n'est laissée en solde et aucune marge de crédit n'est utilisée.
- Établir le niveau de placements ou d'emprunts temporaires à effectuer quotidiennement.
- Même à déficit zéro, il y aura toujours des emprunts et placements temporaires à cause de la désynchronisation des entrées et sorties de fonds.
- Conciliation et comptabilisation bancaire : s'assurer de l'exactitude des entrées comptables, notamment que les recettes et déboursés soient imputés aux bons ministères et organismes et aux bonnes dates.

La non-synchronisation des recettes et déboursés



PLUSIEURS FACTEURS AFFECTENT LA GESTION DE L'ENCAISSE PAR EXEMPLE :

Le dernier jour du mois est une date importante d'encaissement. Lorsque celui-ci tombe une fin de semaine, on encaissera alors plus tard que prévu.

Selon la clientèle affectée, on déboursera plus tôt (la paie des employés) ou plus tard (les paiements aux fournisseurs) si la date de paiement coïncide avec un jour férié.

Même une tempête de neige peut affecter la gestion de l'encaisse. En effet, les gens retardent alors leur visite à leur institution financière afin d'encaisser un chèque du gouvernement ou pour effectuer une remise.

Comptabilité gouvernementale – Le Contrôleur des finances

Bien qu'il revienne à chaque entité gouvernementale d'enregistrer ses transactions financières et de tenir sa comptabilité, le ministère des Finances est responsable de la comptabilité gouvernementale et tient également la comptabilité de la dette publique et des fonds gérés par la ministre. Il doit veiller à l'évolution et au respect des normes, principes et conventions qui régissent la comptabilité du secteur public afin d'assurer que les informations financières dont le gouvernement dispose pour prendre ses décisions sont fiables et disponibles au moment opportun. L'approche du Ministère est axée sur les services conseils, les analyses et la formation qu'il fournit à l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Il est de plus responsable, en cours d'année, de rendre disponibles les données financières permettant de faire le suivi budgétaire et, en fin d'année, de la préparation des comptes publics, ce qui inclut les états financiers consolidés du gouvernement regroupant plus de 180 entités. C'est à lui qu'incombe aussi de faire connaître la situation du gouvernement du Québec auprès de l'Institut canadien des comptables agréés afin que les normes émises par cette dernière en matière de comptabilité gouvernementale reflètent sa position. Enfin le Ministère, à la demande du gouvernement, peut réaliser certains mandats qui font appel à son expertise et qui visent à faire la lumière sur des problèmes particuliers à caractère administratif.

Par ailleurs, le ministère des Finances conseille aussi la ministre en ce qui concerne l'organisation financière du gouvernement. Il la conseille quant à la mise en place de mécanismes financiers et à l'occasion de restructurations d'organismes ou d'activités gouvernementales. Il participe aussi à l'élaboration de lois, de règlements et de pratiques concernant l'administration financière du gouvernement et la modernisation de sa gestion.

LE CONTRÔLEUR DES FINANCES ET LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL : DEUX RÔLES BIEN DISTINCTS.

Le **Contrôleur des finances** est responsable de la comptabilité gouvernementale, visant entre autres, la production de données financières fiables. Ses fonctions s'apparentent à celles d'un contrôleur d'une entreprise. Il veille au respect des normes, des principes et des conventions comptables du gouvernement. Il prépare les comptes publics, y compris les états financiers consolidés, ainsi que d'autres rapports financiers gouvernementaux. Il fournit des services conseils et de la formation en matière de comptabilité gouvernementale aux ministères et organismes de l'Administration publique.

Quant au **Vérificateur général**, il relève exclusivement de l'Assemblée nationale. On peut comparer son travail à celui du vérificateur externe d'une entreprise qui vérifie, de manière indépendante, les états financiers qu'elle a produit, et qui fait rapport sur les gestes posés par la Direction au conseil d'administration et aux actionnaires. De la même façon, le Vérificateur général fait rapport sur la gestion gouvernementale à l'Assemblée nationale.

Dans l'application du nouveau cadre de gestion gouvernemental, conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'administration publique*, le ministère des Finances s'est fixé des objectifs de résultats à atteindre et les a rendus publics dans ses déclarations de service aux citoyens, son plan stratégique et son plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002.

Déclaration de services aux citoyens

Le service aux citoyens est une préoccupation constante du ministère des Finances, et inspire nombre d'activités et de décisions. Bien qu'il ne fournisse pas de services directs aux citoyens dans tous les aspects de sa mission, le Ministère est en contact avec eux par l'intermédiaire de Placements Québec, de la Direction du développement du secteur financier et du Bureau du commerce électronique. Ces trois unités administratives ont produit chacune une déclaration de services aux citoyens. Ces documents sont accessibles sur le site Internet du Ministère (<http://www.finances.gouv.qc.ca>).

Plan stratégique 2001-2004

La mission du ministère des Finances

Assurer une saine gestion des finances publiques, financer les services offerts aux citoyens et favoriser la croissance de l'économie, la redistribution de la richesse et la création d'emplois.

Pour réaliser sa mission, le ministère des Finances travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor et le ministère du Revenu. L'encadré de la page 14 permet de mieux départager les mandats de ces trois ministères. Par ailleurs, tous les ministères sont des partenaires du ministère des Finances, notamment dans le cadre de la préparation du *Discours sur le budget*. Quant aux ministères et organismes engagés dans le développement de l'économie, ils sont des interlocuteurs privilégiés sur les plans de la politique économique et du soutien au développement économique.

Le contexte à la base du plan stratégique

Le ministère des Finances, par sa fonction conseil en matière d'économie et de finances publiques, est un organisme central situé à un point névralgique de la prise de décision gouvernementale. Par conséquent, il doit faire face à plusieurs des grands défis posés au gouvernement.

Les éléments de contexte examinés dans le plan stratégique et les enjeux qui en sont dégagés concernent les aspects suivants :

- le contexte économique et démographique ;
- le contexte financier ;
- le contexte administratif.

Ces différents éléments sont repris dans la troisième partie de ce rapport afin de mettre en contexte les résultats atteints en 2001-2002 par rapport aux objectifs du plan stratégique 2001-2004.

Les orientations et les objectifs du plan stratégique 2001-2004

ORIENTATION 1

Assurer une saine gestion des finances publiques

Objectif 1.1 –Élaborer le cadre financier du gouvernement.

Objectif 1.2 –Réaliser l'ensemble des opérations permettant de respecter le cadre financier.

Objectif 1.3 –Fournir l'expertise et l'ensemble des services nécessaires en matière de comptabilité gouvernementale.

Objectif 1.4 –Assurer le financement des activités du gouvernement et le respect de ses engagements financiers.

Objectif 1.5 –Rendre compte de la situation financière du gouvernement.

ORIENTATION 2

Accroître la compétitivité de l'économie du Québec et sa capacité de créer des emplois

Objectif 2.1 –Encourager l'investissement des entreprises, de manière à augmenter la productivité et le taux d'emploi.

Objectif 2.2 –Stimuler la croissance des secteurs les plus prometteurs pour la création d'emplois.

Objectif 2.3 –Coordonner les interventions et les politiques du gouvernement ayant des incidences économiques.

ORIENTATION 3

Favoriser une fiscalité équitable et compétitive

Objectif 3.1 –S'assurer que le régime fiscal génère des revenus suffisants et stables pour financer les services publics.

Objectif 3.2 –Définir un régime fiscal équitable, simple et neutre, en répartissant les impôts selon la capacité de payer et les besoins particuliers de certaines catégories de contribuables.

Objectif 3.3 –Définir un régime fiscal compétitif qui encourage la participation active des citoyens au marché du travail et qui favorise une augmentation des investissements des entreprises.

ORIENTATION 4

Être à l'écoute des préoccupations et des besoins de la population

Objectif 4.1 – Favoriser la consultation des citoyens.

Objectif 4.2 – Renforcer la concertation avec les partenaires.

ORIENTATION 5

Stimuler l'engagement, la responsabilisation et le développement des personnes oeuvrant au ministère des Finances

Objectif 5.1 – Maintenir et améliorer les compétences du personnel.

Objectif 5.2 – Assurer une relève compétente.

Objectif 5.3 – Reconnaître et valoriser la contribution des employés et des équipes.

Plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002

Le plan annuel de gestion des dépenses présentait les choix budgétaires qui ont conduit à l'affectation des ressources consacrées en 2001-2002 à la poursuite des objectifs du plan stratégique et aux activités courantes. On y établissait de plus les priorités d'actions 2001-2002 en précisant les moyens qu'entendait prendre le Ministère au cours de cet exercice financier pour réaliser ses objectifs stratégiques et les activités courantes inhérentes à sa mission.

Les principales priorités d'action du ministère des Finances pour 2001-2002 étaient :

- de mettre en place des politiques visant à maintenir des conditions favorables à la croissance économique ;
- de coordonner l'action des ministères et organismes en vue d'une plus grande cohérence des politiques et d'accompagner les ministères sectoriels dans la définition des problématiques, enjeux et solutions liés au développement économique ;
- d'effectuer une gestion rigoureuse pour contrôler le rythme d'accroissement des dépenses publiques afin de respecter les paramètres de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* (L.R.Q., c. E-4.01) et de la *Loi sur l'administration financière* (2000, c. 15) ;
- de favoriser l'équité, la compétitivité et la simplicité du régime fiscal ;
- d'effectuer les opérations de financement et de gestion de la dette de la façon la plus efficace possible et de maintenir une expertise de la plus haute qualité à l'égard de la situation sur les marchés financiers nationaux et internationaux ;
- de maintenir la position du Québec sur le plan de la comptabilité gouvernementale, de poursuivre les recherches et de conserver l'influence au sein de l'Institut canadien des comptables agréés ;
- de poursuivre la démarche de repositionnement des modes d'intervention du Contrôleur des finances faisant suite aux modifications de son mandat par la *Loi sur le ministère des Finances* ;
- de promouvoir le développement du secteur financier, par diverses mesures fiscales et une modernisation de l'encadrement, afin de favoriser l'accès des entreprises au capital et la création d'emplois ;
- de privilégier les services aux citoyens en accentuant la concertation avec les partenaires et la consultation des citoyens.

Le budget des dépenses 2001-2002 du Ministère a subi une réduction de 3,4 % par rapport à 2000-2001.

Dans l'ensemble, 90 % des crédits totaux sont octroyés au service de la dette et aux intérêts sur le compte des régimes de retraite. Les deux tiers du solde sont consacrés au développement économique, à l'accroissement de l'investissement privé et à la création d'emplois.

Pour chacune des cinq orientations stratégiques, les sections qui suivent présentent un rappel du contexte, notamment des risques et des perspectives, qui prévalait au 1^{er} avril 2001, tel qu'en faisait état le plan stratégique 2001-2004. Par la suite, au regard de chacun des objectifs du plan stratégique, sont décrits les principaux moyens mis en œuvre, les résultats obtenus ainsi que l'interprétation de ces résultats. Les moyens et mesures apparaissant dans la présente section ne constituent toutefois qu'une partie des activités menées par le Ministère. Pour une vue d'ensemble des fonctions du ministère des Finances, le lecteur est invité à consulter la première section de ce rapport.

Le contexte a évolué rapidement en 2001-2002 à cause des événements du 11 septembre 2001. L'économie dans son ensemble risquait d'en subir les conséquences. Il a fallu prendre les mesures nécessaires pour atténuer les risques de répercussions défavorables sur l'économie québécoise et sur les équilibres financiers du gouvernement.

Cette situation, qui menaçait l'atteinte des résultats visés, a considérablement influencé le choix des moyens mis en place pour poursuivre les objectifs du plan stratégique. C'est ainsi qu'exceptionnellement, la vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances a déposé le *Budget 2002-2003* à l'Assemblée nationale le 1^{er} novembre 2001 et présenté le plan AGIR. Afin de faire le point sur la situation économique et rendre compte de l'action du gouvernement, elle déposait le 19 mars 2002 l'*Énoncé complémentaire à la politique budgétaire du gouvernement*.

Orientation 1

Assurer une saine gestion des finances publiques

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE AU 1^{er} AVRIL 2001

Par la *Loi sur l'équilibre budgétaire*, le gouvernement s'est engagé à maintenir l'équilibre des finances publiques, à moins de circonstances prévues dans la Loi. Un cadre de gestion rigoureux en découle nécessairement.

Malgré le fait que le Québec profite, depuis quelques années, d'une croissance économique vigoureuse et d'une ampleur qu'il n'avait pas connues depuis longtemps, il n'est pas à l'abri des aléas de la conjoncture économique. Divers événements peuvent en effet survenir et risquer d'affecter négativement l'économie du Québec et de ses partenaires commerciaux. Par ailleurs, des pressions s'exercent de toute part pour accroître les dépenses gouvernementales, plus particulièrement dans le secteur de la santé, alors que les sources de revenu pour les financer ne croissent pas à un rythme suffisant.

À cet égard, il existe actuellement un important déséquilibre au Canada sur le plan des finances publiques. En effet, le gouvernement fédéral dispose de surplus budgétaires importants et croissants, alors que les provinces doivent consentir des efforts constants pour dégager une marge de manœuvre, le plus souvent relativement faible. Cette situation traduit le fait que les provinces sont en grande partie responsables de la prestation des services de base à la population (santé, éducation, sécurité du revenu, infrastructures, etc.); or, ce sont ces services qui sont soumis aux pressions les plus importantes. Ce déséquilibre résulte également de la stagnation des transferts fédéraux aux provinces, dont la croissance est inférieure à celle des dépenses provinciales qu'ils contribuent à financer. Cette situation, qui influence le déséquilibre structurel entre la croissance naturelle des dépenses publiques et celle des revenus, risque de compromettre l'atteinte de l'équilibre budgétaire dans les années à venir.

La nécessité de gérer avec rigueur les dépenses publiques demeure aussi impérative, même si le gouvernement du Québec a réussi à atteindre l'équilibre budgétaire. Malgré l'amélioration des dernières années, le gouvernement du Québec présente encore un taux d'endettement élevé et une part importante de ses revenus budgétaires est réservée au paiement des intérêts sur la dette. Le Ministère doit minimiser les ressources consacrées au service de la dette. À cette fin, le gouvernement applique, depuis plusieurs années, une stratégie de gestion des risques visant à diversifier ses sources de financement.

La rapidité accrue de tous les moyens de communications constitue un autre défi. À l'ère de l'information instantanée et continue, le Ministère doit s'assurer que les investisseurs financiers qui détiennent des titres du Québec ou qui sont susceptibles d'en détenir, soient informés des dernières données économiques et financières du Québec. Le Ministère doit

également entretenir des relations suivies avec les agences de crédit, dont le rôle est de synthétiser l'information relative aux divers emprunteurs et de porter un jugement sur la qualité relative de leur crédit. La volatilité accrue des marchés financiers entraîne divers risques, notamment d'intérêts, de change et de marchés, qui doivent être gérés de manière optimale.

La clarté de la présentation des états financiers du gouvernement afin qu'ils soient plus facilement compréhensibles pour les membres de l'Assemblée nationale et les citoyens est aussi une préoccupation constante. À cet égard, le Ministère respecte les normes de présentation tout en ne cessant d'évaluer les nouvelles tendances tant canadiennes qu'internationales.

La modernisation de l'État entreprise au Québec s'accompagne d'une responsabilisation accrue de toutes les instances de l'appareil de l'État, car ces instances doivent désormais satisfaire des objectifs plus précis et gérer en fonction des résultats plutôt qu'en fonction de processus. Cela amène les organismes centraux à rénover en profondeur leurs modes d'intervention. Le ministère des Finances n'échappe pas à cette obligation, car il doit redéfinir son rôle en matière de contrôles financiers et instaurer une approche de partenariat avec les différents acteurs concernés ainsi qu'avec les ministères et organismes.

Cette modernisation comporte entre autres choses le développement en cours d'un système de gestion intégrée des ressources, GIREs, qui se traduira par un changement majeur du système comptable. Cette transformation va bien au-delà des outils informatiques, car elle implique l'instauration de nouvelles pratiques et façons de faire en matière de traitement et de production de l'information financière. Ces transformations sont donc un pas de plus vers la présentation d'informations financières de qualité et le Ministère entend poursuivre ses efforts pour aider les nombreux utilisateurs à s'adapter au changement et à l'intégrer dans leur quotidien.

Le travail de comptable en chef du gouvernement doit être maintenu au même niveau d'excellence afin que le gouvernement puisse avoir accès à des données fiables, et ce, malgré les risques inhérents à un contexte où les fonctions du Contrôleur des finances sont revues en profondeur et où des ressources importantes doivent être consacrées au développement de GIREs, volet financier, tout en maintenant en opération le système actuel de gestion budgétaire et comptable (SYGBEC).

Objectif 1.1 Élaborer le cadre financier du gouvernement

Le rôle du Ministère au regard de cet objectif consiste à préparer divers scénarios en vue de les soumettre au gouvernement afin que celui-ci puisse prendre une décision éclairée. Pour l'élaboration du cadre financier du gouvernement, le principal moyen mis en œuvre par le Ministère a été la prévision rigoureuse de la conjoncture et des équilibres financiers pour 2002-2003, ainsi que la préparation du *Plan budgétaire 2002-2003*.

1.1.1 Prévision et Plan budgétaire 2002-2003

L'exercice de prévision et l'élaboration du *Plan budgétaire* mettent à contribution l'ensemble de l'organisation.

Pensons notamment :

- à l'élaboration des hypothèses économiques ;
- à la préparation des prévisions de revenus ;
- à la prévision du service de la dette et la fixation de l'objectif de dépenses de programmes ;
- à l'évaluation des besoins de financement ;
- à l'élaboration des politiques fiscales et budgétaires ;
- à la préparation des documents et leur diffusion.

Résultats

Le ministère des Finances a travaillé, en 2001-2002, à la production de deux exercices de prévision ainsi qu'à la diffusion de deux plans budgétaires, le premier en novembre 2001 et le second en mars 2002, qui font état de l'évolution du cadre financier du gouvernement.

L'*Énoncé complémentaire* du 19 mars 2002 et la *Synthèse des opérations financières au 30 juin 2002* indiquent que :

- le gouvernement a maintenu l'équilibre budgétaire en 2001-2002 et n'y dérogera pas au cours des années futures ;
- les objectifs de dépenses de programmes fixés au Budget 2001-2002 ont été maintenus pour les années financières 2001-2002 et 2002-2003 ;
- le gouvernement a dégagé un surplus de 22 millions de dollars.

Interprétation des résultats

Pour le gouvernement, l'*Énoncé complémentaire* du 19 mars 2002 a confirmé la justesse de sa stratégie en matière de finances publiques. La rapidité de sa riposte aux événements du 11 septembre 2001 a porté fruit : l'économie québécoise a résisté aux turbulences en 2001-2002.

Objectif 1.2 Réaliser l'ensemble des opérations permettant de respecter le cadre financier

Pour l'exercice 2001-2002, le cadre financier du gouvernement était fondé, d'une part, sur le maintien de l'équilibre budgétaire et, d'autre part, sur le respect de l'objectif de dépenses de programmes. Afin de favoriser le respect du cadre financier, le ministère des Finances a pris :

- divers moyens pour assurer une gestion rigoureuse des finances publiques ;
- des mesures particulières favorisant l'intégrité du régime fiscal ;
- des interventions en matière de relations financières fédérales-provinciales.

1.2.1 Moyens pour assurer une gestion rigoureuse

Le ministère des Finances met en œuvre divers moyens afin d'assurer, en concertation avec le Secrétariat du Conseil du trésor, une gestion rigoureuse des finances publiques :

- suivi de la conjoncture économique ;
- élaboration d'un plan budgétaire sur la base d'hypothèses économiques prudentes ;
- suivi et révision des équilibres financiers jusqu'à la fermeture annuelle de l'exercice financier ;
- suivi des dépenses de programmes par le Secrétariat du Conseil du trésor ;
- gestion de la dette de manière à en minimiser les coûts et les risques ;
- avis au gouvernement quant aux actions à poser pour respecter l'équilibre budgétaire ;
- adoption, en décembre 2001 de la *Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents en 2000-2001* qui a permis d'affecter un montant de 950 millions de dollars à la réserve budgétaire pour la réalisation de nouvelles dépenses et le maintien de l'équilibre budgétaire en 2001-2002.

Résultats

L'Énoncé complémentaire du 19 mars 2002 confirmait l'amélioration des ratios financiers les plus importants :

- la dette représentant les déficits cumulés s'établissait à 33,5 % du PIB au 31 mars 2002, soit une baisse de plus de 23 % du taux d'endettement depuis six ans ;
- les dépenses de programmes en proportion du PIB devraient continuer de diminuer pour s'établir à 18,1 % en 2003-2004, le plus bas niveau depuis au moins 30 ans.

Interprétation des résultats

Les succès en matière de finances publiques ont été profitables à l'ensemble de la population du Québec. Ainsi, après l'élimination du déficit, des montants substantiels ont pu être dégagés en 2000-2001 pour mieux répondre aux besoins de la population et pour faire face aux imprévus en 2001-2002.

1.2.2 Mesures favorisant l'intégrité du régime fiscal

Au moyen de la provision « Percevoir tous les revenus dus au gouvernement », le Ministère contribue au financement de plusieurs projets visant à lutter contre le travail au noir et l'évasion fiscale. Pour l'année 2001-2002, les 40,4 millions de dollars inscrits à la provision ont permis de financer une douzaine de projets déjà en cours dans différents secteurs, dont la construction, le commerce des boissons alcooliques et la perception de créances.

En plus de ces projets, de nouvelles mesures ont été financées et mises en place en 2001-2002 :

- Création, à la suite des hausses de la taxe applicable aux produits du tabac, du Comité interministériel (ACCES Tabac) de lutte à l'économie souterraine dans le marché des produits du tabac :
 - l'intensification des mesures de contrôle visant à contrer le commerce illégal du tabac s'est concrétisée par une vaste opération d'inspections dans les commerces, ainsi que par la réalisation d'enquêtes de réseaux ;
 - au cours de sa première année d'activités, le Comité ACCES tabac devait mettre en place des mécanismes de détection et d'évaluation de la contrebande, ainsi que des structures appropriées d'inspection et d'enquête visant à intensifier la lutte contre la contrebande des produits du tabac.
- Intensification des mesures de contrôle, de vérification et de recouvrement par le ministère du Revenu du Québec, particulièrement dans les secteurs du vêtement et de la restauration :
 - depuis le 1^{er} janvier 2002, le ministère du Revenu a mis en place un ensemble de mesures visant à éliminer la facturation fictive de services de sous-traitance dans le secteur du vêtement ;
 - de plus, le ministère du Revenu a accentué ses vérifications dans le secteur de la restauration afin de détecter la présence de systèmes informatiques permettant de camoufler des ventes.

Résultats

En ce qui concerne la mise sur pied et le financement du Comité interministériel (ACCES Tabac) de lutte à l'économie souterraine dans le marché des produits du tabac, les informations recueillies par les différents intervenants du comité permettent de conclure présentement à une absence de reprise des activités de contrebande.

Pour ce qui est de l'intensification des mesures de contrôle, de vérification et de recouvrement par le ministère du Revenu, les premiers résultats des nouvelles mesures dans le secteur du vêtement ont été bien accueillies par l'industrie. Toutefois, les effets réels ne sont pas encore mesurables. Quant au secteur de la restauration, certains utilisateurs de systèmes de camouflage de ventes ont été détectés, et le ministère du Revenu a émis des cotisations aux contrevenants.

Interprétation des résultats

Par les revenus supplémentaires ainsi générés, ces mesures ont contribué à assurer le respect du cadre financier.

1.2.3 Interventions en matière de relations financières fédérales-provinciales

Dans au moins deux dossiers avec le gouvernement fédéral, le Ministère a dû réagir rapidement afin de révéler au gouvernement et à la population les causes et effets de situations litigieuses, et proposer des solutions permettant de respecter le cadre financier. Dans ces dossiers, le ministère des Finances a préparé les analyses et les a présentées dans le fascicule « Point sur les transferts fédéraux » en mars 2002 dans le cadre de l'*Énoncé complémentaire 2002-2003*.

Le premier de ces dossiers consiste en l'erreur comptable commise par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), qui a versé plus de 3,4 milliards de dollars de trop à quatre provinces depuis 1972. Cette erreur n'affecte pas directement le Québec qui perçoit lui-même ses impôts, mais sa correction pourrait néanmoins affecter le cadre financier du Québec par les paiements de péréquation. La correction de l'erreur signifie en effet que désormais, moins de revenus provinciaux sont soumis au calcul de la péréquation. Le Québec a présenté dans son *Énoncé complémentaire* de mars 2002 une proposition en trois points permettant une solution équitable et responsable de l'erreur fédérale et d'en réduire les risques, soit :

- poursuivre l'estimation de l'ampleur des trop-versés aux provinces depuis 1972 ;
- ne pas récupérer les trop-versés ;
- verser une compensation aux provinces désavantagées par l'erreur fédérale afin d'égaliser le niveau de bénéfices de chacune des provinces à celui de l'Ontario (321 \$ par habitant), soit la province qui a reçu les trop-versés les plus importants.

Le second dossier concerne un changement méthodologique apporté par Statistique Canada à la formule de calcul du stock de capital résidentiel net utilisé dans le calcul de la péréquation des impôts fonciers. Ce changement méthodologique entraîne, au Québec, un manque à gagner de 840 millions de dollars échelonné sur trois ans. Le Québec s'est opposé à ce changement et a également rappelé au gouvernement fédéral qu'il conteste l'assiette actuelle depuis plus de 15 ans. À cet égard, le Québec demande qu'à compter du 1^{er} avril 2004, au début des prochains arrangements financiers quinquennaux, l'assiette de péréquation foncière soit fondée sur l'évaluation municipale portée aux rôles.

Résultats

Dans le dossier de l'erreur de l'ADRC, au 31 mars 2002, on ne disposait d'aucune indication quant aux intentions fédérales. Il en résulte un risque de privation de plusieurs centaines de millions de dollars pour les finances publiques du Québec (plus de 825 millions de dollars pour la période 1993-1999, et jusqu'à 250 millions de dollars par année subséquente). Le Québec a reçu un appui de plusieurs provinces sur sa proposition visant à corriger l'erreur.

Dans le dossier du nouveau calcul des impôts fonciers, le gouvernement fédéral a accepté, à la suite des représentations du Québec, de surseoir pour un an aux conséquences de ce changement sur les paiements de péréquation au Québec et de l'étaler sur cinq ans à compter de 2003-2004. D'ici là, le gouvernement du Québec a entrepris des démarches auprès de Statistique Canada afin de convaincre l'agence fédérale que le changement de méthodologie apporté est incorrect et produit des résultats non conformes à tous les autres indicateurs connus d'évaluation de la richesse foncière relative du Québec. Les résultats de ces démarches seront connus au cours de 2002-2003.

Objectif 1.3 Fournir l'expertise et l'ensemble des services nécessaires en matière de comptabilité gouvernementale

Pour favoriser l'atteinte de cet objectif, les principaux moyens mis en œuvre par le Ministère ont été :

- le repositionnement du Contrôleur des finances ;
- la représentation et la formation en comptabilité gouvernementale ;
- la contribution au projet GIREs.

1.3.1 Repositionnement du Contrôleur des finances

Le Ministère a entrepris depuis maintenant deux ans un projet majeur de changement et de mobilisation d'équipe touchant en profondeur les assises du secteur de la comptabilité gouvernementale (Contrôleur des finances) dans le but de centrer ses activités et les services qu'il offre autour d'un rôle d'expert et de conseiller dans le domaine. Le Ministère a planifié ses actions sur un horizon de trois ans, afin de mettre en œuvre tous les moyens pour être reconnu par toutes les instances gouvernementales comme étant l'expert-comptable de l'Administration.

À cet effet, le Ministère :

- a mis en place une nouvelle structure administrative au Contrôleur des finances ;
- a élaboré et diffusé aux employés un concept intégré pour assurer la fiabilité des informations financières ;
- a conçu une offre de service qui a été présentée aux ministères, organismes budgétaires et fonds spéciaux, qui l'engage à fournir une expertise professionnelle à la fine pointe et des services conseils en ce domaine ;
- a mis en place des outils technologiques appropriés ;
- a regroupé physiquement tous les employés dans un même édifice ;
- a répertorié et éliminé les activités sans valeur ajoutée ou déjà effectuées par d'autres entités.

Résultats

Le Ministère peut affirmer que le projet de changement a respecté jusqu'à maintenant :

- l'échéancier prévu ;
- les phases et les étapes de conception ;
- le personnel en place : tous les employés ont été invités à manifester leurs préférences parmi les emplois offerts et il n'y a eu ni mise en disponibilité, ni perte d'emploi ;
- l'engagement de départ de réaliser le changement à l'interne ;

- le maintien des activités régulières liées notamment à la production des états financiers du gouvernement, qui ont d'ailleurs été déposés à l'Assemblée nationale dans les délais prévus à la Loi.

Bien que les répercussions tangibles du virage amorcé se feront davantage sentir au cours des prochaines années, le Ministère, fort de l'appui manifesté par les clients et partenaires, peut affirmer que le changement satisfait aux exigences fixées par la modernisation de la gestion publique.

Interprétation des résultats

Le projet de modernisation du Contrôleur des finances est assujéti à l'objectif visé, soit celui d'être reconnu comme l'expert comptable du gouvernement, comme la référence incontournable, selon un horizon de trois ans.

La troisième année qui s'amorce constitue l'étape de l'implantation du projet et le Ministère mettra en place des moyens pour effectuer le suivi des demandes d'intervention en conseil reçues et, éventuellement, évaluer l'appréciation de sa clientèle.

1.3.2 Représentation et formation en comptabilité gouvernementale

Au cours de l'année 2001-2002, le Ministère a notamment :

- poursuivi la recherche sur les normes et les pratiques comptables. Il a exposé et défendu les intérêts du Québec, notamment auprès de l'Institut canadien des comptables agréés sur des sujets tels que la présentation de l'information financière afin qu'elle soit plus accessible aux citoyens, le périmètre comptable et la conversion des devises étrangères;
- participé activement à différents groupes de travail, à des forums et à des comités de recherches sur la comptabilité gouvernementale à titre de représentant du gouvernement du Québec;
- élaboré plusieurs cours de formation, dont un portait sur la fiabilité des données financières.

Résultats

- Le Ministère a représenté la position du gouvernement du Québec auprès des organismes de normalisation, tel que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés, en commentant 15 projets de normes de comptabilisation, soit le même nombre de projets que l'an dernier, et des efforts comparables.

- Le Ministère a contribué au maintien du niveau de compétence en matière de comptabilité gouvernementale par l'offre de ses cours de formations, portant sur des sujets tels que le calcul du coût de revient, le concept de la fiabilité des données financières et l'utilisation du système comptable actuel, auxquels ont participé plus de 500 employés de la fonction publique rattachés au secteur des ressources financières.

Interprétation des résultats

La représentation de la position du gouvernement du Québec auprès des organismes de normalisation constitue un rôle capital, qui signifie un engagement très important, mais difficilement mesurable, puisque la finalité des dossiers qui y sont discutés est teintée d'opinions et d'avis de divers intervenants à travers le Canada.

1.3.3 Contribution au projet GIREs

Au regard de ses responsabilités, le Ministère :

- a agi à titre de membre du Comité directeur du projet gouvernemental de développement du système de gestion intégrée des ressources (GIREs) de même que du Conseil de gestion stratégique, la gestion du projet étant sous la responsabilité du Secrétariat du Conseil du trésor ;
- a mis en place, dans l'équipe de la comptabilité gouvernementale, un comité directeur interne pour assurer le suivi du volet financier à l'égard des orientations financières, de l'intégrité du système et de l'implantation du volet financier ;
- a mandaté deux équipes, composées d'une douzaine d'employés chacune et intégrées à l'équipe du projet du Secrétariat du Conseil du trésor, dédiées entièrement au pilotage des applications financières ainsi qu'au contrôle et à l'intégrité du système comptable.

De plus, le Ministère s'est assuré non seulement de fournir le personnel nécessaire à la bonne marche des activités, mais également de produire, dans les délais requis, tous les biens livrables attendus par les gestionnaires de projets.

Résultats

Depuis le début de la phase « conception » de ce projet, le Ministère :

- a défini les orientations comptables du gouvernement et s'est assuré qu'elles étaient respectées ;
- a suivi l'intégrité du système de façon continue en veillant à ce que les modifications nécessaires soient apportées au fur et à mesure de son développement.

Le Vérificateur général observe depuis maintenant deux ans la réalisation du projet GIREs. Dans le tome 1 de son rapport 2001-2002, il mentionne que « plusieurs situations à risque déjà signalées ont fait l'objet d'une attention certaine, de sorte qu'il est maintenant permis d'envisager l'avenir avec plus d'optimisme ».

Nul doute que l'apport du Ministère au projet GIREs a contribué à réduire certains risques signalés antérieurement.

Interprétation des résultats

Le projet GIREs s'échelonne sur plusieurs années et implique plusieurs étapes importantes auxquelles le Ministère est fier de contribuer. Le Ministère jouera un rôle important dans l'exploitation du système de gestion intégrée des ressources. Ainsi, il prévoit, après la mise en opération de ce système, maintenir une équipe pour assurer le pilotage du domaine financier. Il devra de plus accompagner sa clientèle dans l'utilisation des différentes applications.

Objectif 1.4 Assurer le financement des activités du gouvernement et le respect de ses engagements financiers

Les principaux moyens mis en œuvre par le Ministère pour favoriser l'atteinte de cet objectif ont consisté :

- à poursuivre la politique de diversification des sources de financement ;
- à revoir le portefeuille de référence aux fins de gestion de la dette ;
- à maintenir les relations avec les agences de crédit et les investisseurs.

1.4.1 Poursuite de la politique de diversification des sources de financement

Le ministère des Finances poursuit toujours sa politique de diversification des sources de financement. Cette stratégie permet au secteur public québécois de ne pas être dépendant d'un seul marché pour satisfaire ses besoins financiers. Le marché canadien étant relativement étroit, les investisseurs importants sur ce marché peuvent parfois être peu réceptifs à des émissions d'obligations gouvernementales, et préfèrent acheter des obligations de sociétés. Lorsque cette situation se produit, il est important pour le secteur public du Québec de pouvoir effectuer des emprunts sur d'autres marchés. En outre, la concurrence entre les investisseurs canadiens et étrangers est de nature à réduire au minimum les coûts d'emprunt sur chacun des marchés.

Même si le gouvernement emprunte en devises étrangères, il utilise, dans le cadre de sa politique de gestion de la dette, des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises (swaps). Il s'agit d'instruments financiers qui permettent de réduire l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change.

Résultats

Le programme de financement de près de 10 milliards de dollars pour l'année 2001-2002 a pu être réalisé . De plus, compte tenu de la grande réceptivité des marchés, un montant de 1,2 milliard de dollars a été emprunté par anticipation à la fin de 2001-2002 plutôt qu'en 2002-2003.

En plus de réaliser une émission d'obligations sur le marché américain ainsi que sur le marché japonais, le Québec a effectué, en juin 2001, sa première émission d'obligations en euros destinée au marché institutionnel. Il s'agissait de la première émission d'une province canadienne sur ce marché. Cette présence sur les marchés internationaux a ouvert la voie à Financement-Québec qui a effectué sa première émission internationale de 350 millions d'euros à l'automne 2001.

1.4.2 Révision du portefeuille de référence pour les fins de gestion de la dette

Le Ministère poursuit une politique de gestion de la dette qui vise à réduire la dépense du service de la dette par une diversification de la dette selon les devises et en maintenant une part de la dette à taux variables.

La diversification selon les devises permet de bénéficier de taux d'intérêt plus faibles qu'au Canada. De plus, comme la dette est diversifiée dans plus d'une devise, les fluctuations du taux de change d'une monnaie peuvent être compensées en tout ou en partie par des mouvements inverses dans d'autres devises.

Quant à la diversification « taux fixe-taux variable », elle permet de profiter de taux d'intérêt sur les instruments de court terme (c'est-à-dire à taux variables) généralement plus faibles que ceux sur les instruments de long terme (c'est-à-dire à taux fixes). Il en résulte donc des économies au titre du service de la dette.

Résultats

La stratégie de gestion de la dette permet de réaliser des économies tangibles au titre du service de la dette.

Par ailleurs, au cours de l'année 2001-2002, le ministère a révisé les modèles mathématiques utilisés dans le processus de décision relié à la gestion de la dette.

1.4.3 Maintien des relations avec les agences de crédit et les investisseurs

L'efficacité des marchés financiers et la réduction des coûts de financement reposent sur la possibilité pour les investisseurs de disposer d'informations précises sur la situation financière des emprunteurs. C'est pourquoi le Québec poursuit une politique visant à maintenir des liens suivis avec les investisseurs financiers et les agences de crédit et à les tenir au courant des derniers développements concernant l'économie et les finances publiques du Québec.

Par ailleurs, le ministère des Finances effectue depuis deux ans des démarches auprès des autorités de réglementation de pays européens afin d'obtenir que les titres du Québec reçoivent une « pondération de risque » de 0 %. Cette pondération est utilisée par les banques dans le calcul du capital dont elles doivent disposer pour se conformer aux règles de la Banque des règlements internationaux (BRI) concernant la suffisance du capital.

Résultats

En 2001-2002, le ministère des Finances a ajouté une agence de crédit à la liste de celles qui sont appelées à donner une cote aux titres du Québec. Il s'agit de Fitch Ratings, une agence de crédit présente dans 75 pays et dont le siège social est à New York et Londres.

Par ailleurs, à la suite des représentations effectuées par le ministère des Finances, plusieurs pays accordent maintenant une pondération de risque 0 % aux titres du Québec : le Luxembourg, la Belgique, l'Australie, la France, les Pays-bas, l'Allemagne et l'Italie.

Objectif 1.5 Rendre compte de la situation financière du gouvernement

Pour favoriser l'atteinte de cet objectif, le principal moyen mis en œuvre par le Ministère a été la préparation et la publication d'informations sur la situation financière du gouvernement.

1.5.1 Publication d'informations sur la situation financière

Le ministère des Finances a la charge de rendre compte de la situation financière du gouvernement. Il publie un grand nombre de documents à cette fin.

Résultats

En 2001-2002, le ministère des Finances a publié les documents suivants :

- la *Synthèse des opérations financières*, publiée trois fois par année, qui présente notamment l'évolution des revenus et des dépenses budgétaires ainsi que des besoins financiers nets du gouvernement, par rapport aux données publiées au *Plan budgétaire* accompagnant le *Discours sur le budget*;
- le *Plan budgétaire* accompagnant le *Discours sur le budget*;
- le *Profil économique et financier du Québec* publié deux fois par année, ainsi que le *Profil financier aujourd'hui* publié au besoin;
- les *Comptes publics* présentant annuellement les états financiers consolidés du gouvernement (volume 1) accompagnés du rapport du Vérificateur général, ainsi que les revenus, les crédits et les dépenses du Fonds consolidé du revenu et l'information financière sur les fonds spéciaux du gouvernement du Québec (volume 2).

Les synthèses des opérations financières au 30 juin 2001, au 30 septembre 2001 et au 31 décembre 2001, ont été publiées à l'intérieur de délais raisonnables et l'information présentée répond aux besoins des utilisateurs.

Le *Plan budgétaire* a été publié en même temps que le *Discours sur le budget 2001-2002*. Il contenait une section additionnelle décrivant la nature de la réserve de 950 millions de dollars.

Les publications le *Profil économique et financier du Québec* et *Le Profil financier aujourd'hui* sont toujours en grande demande auprès des intervenants des marchés financiers pour leurs présentations succinctes de l'économie et des finances publiques du Québec. Le *Profil économique et financier du Québec* est maintenant tiré à près de 20 000 exemplaires.

Les *Comptes publics* pour l'année financière 2000-2001 ont été déposés à l'Assemblée nationale en décembre 2001. Ils ont été publiés dans les délais prescrits conformément aux dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (2000, chapitre 15).

Interprétation des résultats

Les principaux documents permettant de rendre compte de la situation économique et financière du gouvernement visent à répondre aux exigences de la population, des élus et des marchés financiers. Afin d'assurer une meilleure diffusion de l'information, les documents mentionnés précédemment sont accessibles au grand public sur le site Internet du Ministère (<http://www.finances.gouv.qc.ca>).

Orientation 2

Accroître la compétitivité de l'économie du Québec et sa capacité de créer des emplois

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE AU 1^{er} AVRIL 2001

Au cours des quatre années précédentes, le Québec a enregistré des résultats très encourageants. Il a pu bénéficier, entre autres, de la vigueur des économies nord-américaines. Les faits suivants en sont des exemples :

- la croissance économique a été particulièrement vigoureuse au Québec, puisqu'elle a dépassé en moyenne de 1,8 point de pourcentage le taux de croissance annuel moyen de 2 % observé depuis 20 ans ;
- les investissements non résidentiels du secteur privé ont progressé davantage au Québec (49,5 %) qu'en Ontario (37,1 %) et au Canada (42,5 %) ;
- la création d'emplois s'est accélérée : près de 300 000 nouveaux emplois en quatre ans, ce qui a porté le taux d'emploi des 15-64 ans à un niveau record (67,3 %) ;
- le taux de chômage a diminué de près de 5 points depuis 1993 (sommet cyclique), s'établissant à son plus bas niveau depuis 1975 (8,4 % en moyenne en 2000) ;
- le niveau de vie des Québécois s'est amélioré de 14 % depuis 1996, sur la base du PIB réel par habitant.

Des progrès structurels importants ont été réalisés. La main-d'œuvre québécoise étant de plus en plus scolarisée, de nombreuses entreprises installées au Québec se sont démarquées dans des secteurs de haute technologie, faisant évoluer la structure industrielle du Québec vers une économie de plus en plus axée sur des industries de savoir élevé.

Malgré une performance relativement bonne de l'économie québécoise, des écarts structurels importants de niveau de vie et d'emplois persistent comparativement à nos voisins et entre les régions du Québec. Cette situation risque d'entraîner des problèmes économiques et sociaux plus sérieux. L'écart sur la base du PIB réel par habitant est de 13 % avec les autres régions du Canada et de 23 % avec l'Ontario. Quant au taux de chômage, l'écart est de près de 2 points de pourcentage plus élevé que le niveau observé au Canada et environ de 3 points de plus qu'en Ontario. Au Québec, la plupart des régions ont bénéficié de l'amélioration de la situation économique générale au cours des dernières années et ont vu leur taux de chômage diminuer. Par contre, certaines régions, comme la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, connaissent une situation économique particulière et un taux de chômage plus élevé que dans l'ensemble du Québec.

La chute des barrières tarifaires, les séries successives de négociations d'accords internationaux sur le commerce, la diffusion rapide et généralisée des nouvelles technologies, la réduction des coûts de communication et de transport, les mouvements d'intégration économique et l'émergence de blocs commerciaux continentaux se sont traduits par une interdépendance croissante des économies et sont autant de facteurs de risques que nous devons gérer. Les entreprises peuvent maintenant segmenter la production de leurs produits et services et s'implanter dans les lieux de production les plus avantageux sur les plans des coûts et de la disponibilité des ressources.

Tout indique que cette tendance va se poursuivre, sinon s'accroître, au cours des prochaines années. L'évolution des exportations internationales des dix dernières années montre que le Québec est parfaitement capable de tirer profit de ce phénomène. La mondialisation oblige les gouvernements à repenser leurs interventions sur de nombreux plans, de manière à améliorer la compétitivité de leurs économies. Ce phénomène comporte des perspectives intéressantes, mais aussi des risques, si les adaptations nécessaires ne sont pas introduites en temps opportun au niveau des entreprises et des secteurs économiques.

Les changements technologiques, en particulier dans le domaine de l'information et des communications, sont en voie de modifier, de façon significative, nos façons de vivre, de produire et de commercer. Ils donnent lieu également à une forte croissance des secteurs économiques axés sur le savoir, ainsi qu'à l'émergence de nouveaux secteurs.

L'industrie des services financiers connaît des transformations profondes partout à travers le monde. De grandes institutions financières, notamment les banques, acquièrent des concurrentes ou des institutions complémentaires, telles des firmes de courtage ou d'assurance, concluent des alliances ou fusionnent entre elles. La tendance au déplacement et à la concentration d'activités financières vers d'autres centres financiers nationaux et internationaux se fait aussi sentir. Dans la foulée de la révolution dans les technologies de l'information, de nouvelles institutions qui opèrent presque exclusivement de façon électronique apparaissent, en particulier dans les domaines bancaires et des valeurs mobilières. De nouveaux produits financiers émergent. Même les Bourses subissent les pressions créées par les nouvelles technologies et la mondialisation. Elles se réorganisent, font des alliances et ébauchent des scénarios de fusions. Les capitaux et les épargnes empruntent désormais divers canaux et véhicules. Dans ce contexte, plusieurs États procèdent à des réformes de l'encadrement de leur secteur financier afin de maintenir la compétitivité du secteur financier et la protection des consommateurs. Le Québec n'échappe pas à cette tendance.

Objectif 2.1 Encourager l'investissement des entreprises, de manière à augmenter la productivité et le taux d'emploi

2.1.1 Programmes d'Investissement Québec

Afin de favoriser l'atteinte de cet objectif, le Ministère a proposé au gouvernement d'adapter les programmes d'Investissement Québec d'aide aux entreprises en fonction de la conjoncture économique. Il a notamment fait les propositions suivantes :

- concernant la bonification du programme FAIRE : augmentation de l'enveloppe, élargissement du programme (seuil d'admissibilité et secteurs admissibles), arrimage avec certaines aides fiscales;
- la bonification des programmes Déclic PME, Garantie Coop, Garantie OBNL.

Résultats

En 2001-2002, Investissement Québec a autorisé 1 066 interventions financières totalisant plus de 1 milliard de dollars de financement, qui permettront, à terme, la réalisation de projets d'investissements d'une valeur de 4,5 milliards de dollars et la création de 18 391 emplois.

Depuis sa création en 1998, Investissement Québec a soutenu des projets d'investissements de l'ordre de 18,7 milliards de dollars au Québec, ce qui a contribué à la création de 94 000 emplois. De plus, de nombreux projets ont été réalisés avec la collaboration d'autres organismes à vocation économique comme la Société générale de financement du Québec et les sociétés Innovatech.

Interprétation des résultats

Les résultats de modifications aux programmes se manifesteront à moyen terme.

Les ajustements aux programmes d'Investissement Québec ou de toute autre société d'État s'effectuent sur une base continue. Il est donc difficile d'isoler leur effet. Le Ministère n'est pas le seul responsable des résultats.

Objectif 2.2 Stimuler la croissance des secteurs les plus prometteurs pour la création d'emplois

Pour favoriser l'atteinte de cet objectif, le Ministère a proposé au gouvernement certaines mesures fiscales. Il a préparé et présenté différentes hypothèses documentées et chiffrées. Une fois les décisions prises par le gouvernement, le ministère des Finances a assuré la mise en place des mesures retenues.

2.2.1 Mesures fiscales

Le gouvernement a procédé à différents ajustements en ce qui concerne la mesure fiscale relative à la Cité du commerce électronique. Il a aussi procédé à l'instauration d'un nouveau crédit d'impôt pour les activités d'affaires électroniques menées à l'intérieur d'une zone de commerce électronique.

Deux nouveaux Centres de développement des biotechnologies (CDB) se sont ajoutés à celui de Laval, l'un à Sherbrooke et l'autre à Saint-Hyacinthe. Les CDB sont des édifices qui regroupent de jeunes entreprises innovantes et auxquelles on accorde des mesures fiscales de soutien. Ils peuvent être bordés d'une zone plus large où l'on offre de l'aide à la fabrication et à la commercialisation.

Le gouvernement a instauré un crédit d'impôt remboursable pour le secteur des nutraceutiques et des aliments fonctionnels. Le crédit d'impôt est réservé aux entreprises situées sur le territoire de la région métropolitaine de Québec, conformément à la localisation du noyau d'entreprises émergentes en ce domaine.

Une aide fiscale particulière a été élaborée autour de trois Carrefours de l'innovation, l'un situé à Québec et les deux autres à Montréal. Cette mesure s'applique aux territoires du Parc technologique de Québec, du Technoparc Saint-Laurent (Montréal-Ouest) et du Technopôle Angus (Montréal-Est), dans les secteurs d'activité suivants : technologies de l'information, biotechnologies, technologies de la production, technologies des matériaux, services de nature scientifique et technologique.

Enfin, une bonification du programme des centres financiers internationaux (CFI) a été réalisée afin de le rendre plus attrayant aux sociétés financières qui décident d'implanter à Montréal des activités financières internationales.

Résultats

Si les sociétés qui ont déposé une demande d'attestation dans le cadre du projet de la Cité du commerce électronique ou de la mesure fiscale pour les activités d'affaires électronique atteignent leurs objectifs de croissance, elles pourraient voir leurs effectifs augmenter de 2 900 personnes et de 5 500 personnes respectivement après cinq ans.

En août 2001, une enquête menée auprès des entreprises bénéficiant de certaines mesures fiscales à l'égard de la nouvelle économie a été réalisée par le Ministère. Jusqu'à présent, les 350 entreprises répondantes ont créé 4 760 emplois dans les sites désignés suivants : 472 dans les Carrefours de la nouvelle économie (CNE); 3 168 dans la Cité du multimédia; 807 dans le Centre national des nouvelles technologies de Québec (CNNTQ); 313 dans les Centres de développement des technologies de l'information (CDTI). D'ici trois ans, ces entreprises prévoient augmenter le nombre d'emplois à 21 711, ce qui se traduirait par la création de 15 374 nouveaux emplois depuis le début de ces initiatives.

La mise en place des deux nouveaux Centres de développement des biotechnologies est susceptible de créer 350 nouveaux emplois spécialisés d'ici les cinq prochaines années. La désignation des deux zones adjacentes permettra la création de 600 emplois d'ici 2008. L'instauration du crédit d'impôt remboursable pour les entreprises du secteur des nutraceutiques et les aliments fonctionnels vise la création de 870 nouveaux emplois d'ici cinq ans.

Les Carrefours de l'innovation encourageront la création de 4 500 emplois au cours des cinq prochaines années.

Les bonifications apportées au programme des CFI sur les plans de l'admissibilité et des avantages fiscaux ont permis la création de 22 nouveaux CFI au cours de l'année 2001. Grâce à ce programme mis en place au milieu des années 80, le Québec compte aujourd'hui plus de 100 CFI regroupant au total près de 1 200 employés. Les mesures de bonification du programme ont contribué à réduire le risque de déplacement d'activités vers l'extérieur du Québec, par exemple à Toronto.

Interprétation des résultats

Les mesures fiscales en faveur de la nouvelle économie ont permis de créer rapidement des masses critiques d'entreprises tout en revitalisant certaines zones urbaines négligées.

Il est encore trop tôt pour évaluer les résultats qui découlent des mesures fiscales touchant le secteur des biotechnologies. Il faudra au moins quelques années avant de pouvoir juger de leur efficacité. Il en va de même pour l'initiative des Carrefours de l'innovation.

La bonification du programme des Centres financiers internationaux semble avoir eu un effet favorable sur la création de tels centres. En effet, les 22 nouveaux CFI créés en 2001 représentent un sommet inégalé.

Objectif 2.3 Coordonner les interventions et les politiques du gouvernement ayant des incidences économiques

Pour favoriser l'atteinte de cet objectif, les principaux moyens mis en œuvre par le Ministère ont été :

- le plan d'action AGIR ;
- la mise sur pied d'un Comité interministériel des projets économiques ;
- l'accélération des investissements des sociétés d'État.

2.3.1 Plan d'action AGIR

Afin de donner suite aux décisions prises par le gouvernement en réaction aux risques d'un ralentissement économique provoqué par les événements du 11 septembre, le Ministère a préparé un plan d'action.

Le plan d'action AGIR, déposé dans le cadre du *Discours sur le budget 2002-2003*, s'est articulé autour de trois principaux éléments : un soutien de 400 millions de dollars aux consommateurs; la réalisation de près de trois milliards d'investissements publics; le soutien aux PME et l'encouragement des investissements par le secteur privé.

Le gouvernement a adopté trois mesures de soutien à la consommation qui se répercutent rapidement sur l'économie : la majoration de 100 dollars par adulte du crédit d'impôt pour la TVQ versé en décembre 2001; la révision du taux d'indexation du régime d'imposition des particuliers en 2002; l'indexation des prestations d'aide sociale à compter de 2002.

Le gouvernement a procédé à l'accélération des investissements du secteur public pour une valeur de 3 milliards de dollars, dont 500 millions de dollars dans les infrastructures de santé et services sociaux, 457 millions de dollars dans le logement social, 400 millions de dollars dans les écoles, 400 millions de dollars dans le réseau routier et 500 millions de dollars dans les projets d'investissement des sociétés d'État.

Le gouvernement a lancé des initiatives visant à soutenir les PME et à encourager le secteur privé à accélérer ses investissements : report des acomptes provisionnels des PME pour le quatrième trimestre de 2001; versement des remises des employeurs au titre des déductions à la source sur une base trimestrielle plutôt que mensuelle; création de La Financière du Québec; plan de réduction de la taxe sur le capital.

Résultats

Le versement supplémentaire du crédit d'impôt pour TVQ a bénéficié directement à 2,5 millions de consommateurs.

L'indexation du régime d'imposition des particuliers a bénéficié à 3,1 millions de contribuables.

Depuis, le niveau de confiance des consommateurs ne cesse de progresser et les niveaux records sont constamment dépassés. L'indice de confiance des consommateurs est passé de 113,9 à 141,4 points entre décembre 2001 et mai 2002. Les mesures ont sans aucun doute contribué à atteindre ce niveau historique.

Au total, 98 000 emplois ont été créés au Québec au cours des quatre premiers mois de 2002. Cela constitue une performance exceptionnelle, qui dépasse tout ce qui a été enregistré depuis 1966. Le Québec se démarque aujourd'hui par rapport au Canada. Plus de 47 % des nouveaux emplois au Canada depuis le début de 2002 ont été créés au Québec, surtout chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans. Grâce à l'augmentation de l'emploi, le taux de chômage est passé à 8,6 % au Québec en avril 2002. Le taux d'emploi des 15-64 ans, soit le pourcentage de la population âgée entre 15 et 64 ans qui détenait un emploi, a atteint un sommet historique en avril 2002, pour s'établir à 69,5 %.

Le gouvernement, au cours des dernières années, s'est appliqué intensément afin d'accélérer les investissements privés et de favoriser à la fois l'innovation technologique et le développement de la nouvelle économie. Ses efforts ont donné d'excellents résultats : les investissements non résidentiels privés sont passés de 12,5 à 19,1 milliards de dollars entre 1995 et 2001. Depuis 1995, la croissance de l'investissement a été plus rapide au Québec qu'en Ontario : 53 % contre 37 %.

Le même constat est valable pour l'appui offert à l'innovation technologique et à la nouvelle économie : le Québec devance l'Ontario depuis 1996 sur le chapitre de la part du PIB relative aux dépenses de recherche et développement (R-D), soit 2,4 % pour le Québec comparativement à 2,2 % pour l'Ontario en 1999. De plus, la région de Montréal se classe dorénavant parmi les grandes métropoles technologiques mondiales et se situe à l'avant-garde dans l'industrie biopharmaceutique, en aérospatiale et dans les technologies de l'information.

Interprétation des résultats

Les interventions du gouvernement, au cours des derniers mois, visaient à atténuer les effets de la récession alors prévue aux États-Unis. Ces mesures ont contribué à rétablir la confiance des ménages et des entreprises, ce qui explique un redressement aussi spectaculaire de la création d'emplois au Québec. Les résultats de l'économie québécoise démontrent que le gouvernement est non seulement passé à l'action rapidement, mais l'a fait en posant les bons gestes, au bon moment. Les citoyens et les entreprises sont eux aussi passés à l'action comme le souhaitait le gouvernement. La contribution du Ministère a consisté à préparer des propositions et à s'assurer de la mise en œuvre des mesures retenues.

2.3.2 Comité interministériel des projets économiques

Au cours de l'année 2001-2002, l'intervention du ministère des Finances a été nécessaire pour orienter, diriger et coordonner l'analyse du financement et le cheminement de certains projets majeurs qui étaient des priorités gouvernementales.

Le Comité interministériel des projets économiques (CIPE) a été mis sur pied sous la présidence du sous-ministre des Finances.

L'étude des projets soumis par les alumineries a nécessité la formation d'un comité interministériel spécial dont le ministère des Finances a coordonné les travaux.

Résultats

Plusieurs projets majeurs ont été autorisés, dont Gaspésia et Mont-Tremblant.

Dans le secteur de l'aluminium, le projet retenu consiste en l'agrandissement de l'aluminerie Alouette à Sept-Îles au coût de 1,4 milliard de dollars et en la création éventuelle de 1 010 emplois dans la transformation de l'aluminium ailleurs au Québec.

Interprétation des résultats

Les effets de ces projets sur l'emploi et le PIB se feront sentir dans les années à venir.

2.3.3 L'accélération des investissements des sociétés d'État

Les sociétés d'État ont été informées de la volonté du gouvernement d'accélérer des projets d'investissement et le Ministère les a conseillées dans le choix des projets.

Cette mesure a été prise dans le contexte de l'après 11 septembre, alors qu'apparaissaient les signes de ralentissement économique. L'accélération des investissements publics, dont ceux des sociétés d'État, faisait partie d'un train de mesures visant à réduire les risques associés à une récession probable.

Résultats

Une cinquantaine de projets totalisant 500 millions de dollars d'investissements ont été ciblés. Il était prévu que ces investissements se réalisent au cours de la période s'étendant de novembre 2001 à mars 2003. Au 31 mars 2002, les plans et devis de la plupart des projets étaient terminés et les travaux de construction étaient commencés pour quelques-uns d'entre eux.

Interprétation des résultats

Ce sont des projets qui auraient été réalisés de toute façon, mais dont les travaux ont été devancés.

Orientation 3

Favoriser une fiscalité équitable et compétitive

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE AU 1^{er} AVRIL 2001

La mondialisation oblige les gouvernements à repenser leurs interventions sur de nombreux plans, de manière à améliorer la compétitivité. Plusieurs gouvernements ont rendu publics des programmes de réduction du fardeau fiscal des entreprises et des particuliers afin de rendre leurs régimes fiscaux plus compétitifs et attrayants.

L'environnement fiscal est un critère déterminant dans la sélection d'un emplacement pour un projet d'investissement. Depuis plusieurs années, le Québec présentait un régime fiscal applicable aux entreprises qui était globalement compétitif. Or, le mouvement mondial de réduction de ce fardeau fiscal a entraîné des réductions d'impôt dans de nombreuses juridictions, telles que l'Ontario et l'Alberta. La compétitivité du régime fiscal québécois pour les entreprises est ainsi compromise, ce qui risque d'affaiblir la capacité du Québec à attirer et à retenir les entreprises et les ressources stratégiques.

Le gouvernement doit s'assurer de prélever des revenus suffisants pour financer les services publics. Par ailleurs, des représentations sont faites régulièrement auprès du gouvernement afin qu'il améliore l'équité du régime d'imposition des particuliers.

Enfin, le gouvernement a présenté ses orientations en matière de fiscalité autochtone dans le document *Partenariat, développement actions* en 1998. L'objectif est d'amenuiser les problèmes d'équité, de complexité et d'évasion fiscale auxquels donne lieu le régime actuel, tout en respectant la primauté juridique du gouvernement fédéral dans ce domaine et la volonté du Québec d'établir avec les nations autochtones des relations de partenariat fructueuses et basées sur la compréhension et le respect mutuel.

Objectif 3.1 S'assurer que le régime fiscal génère des revenus suffisants et stables pour financer les services publics

Pour favoriser l'atteinte de cet objectif, le Ministère effectue un suivi rigoureux de la réalisation des revenus par rapport aux prévisions. Lorsqu'il déceut un risque de revenus plus faibles que ceux escomptés, il propose au gouvernement les correctifs appropriés.

3.1.1 Revenus fiscaux suffisants et stables

Le gouvernement a annoncé, dans le cadre du *Budget 2002-2003* et de l'*Énoncé complémentaire*, que l'équilibre budgétaire serait maintenu.

Les revenus étaient suffisamment importants pour annoncer une réduction du fardeau fiscal pour les particuliers et les entreprises.

Par contre, le gouvernement a haussé deux fois les taxes sur les produits du tabac, en avril 2001 et en novembre 2001. Au moment de la première hausse, le gouvernement a procédé à l'uniformisation de la taxation entre les produits.

De plus, le gouvernement a annoncé dans le *Budget 2002-2003* une intensification de la lutte contre l'évasion fiscale.

Résultats

Le régime fiscal a généré des revenus en baisse mais suffisants pour financer les services publics.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Sommaire des opérations financières consolidées¹

(en millions de dollars)

	2000-2001	2001-2002
	Résultats réels	Résultats préliminaires ²
Opérations budgétaires		
Revenus autonomes	42 895	40 806
Transferts fédéraux	8 145	9 287
<i>Total des revenus</i>	<i>51 040</i>	<i>50 093</i>
Dépenses d'opération	-42 057	-43 671
Service de la dette	-7 606	-7 372
<i>Total des dépenses</i>	<i>-49 663</i>	<i>-51 043</i>
Réserve budgétaire		
Sommes affectées à la réserve	-950	—
Utilisation des sommes affectées à la réserve		
Pour financer de nouvelles dépenses	—	280
Pour maintenir l'équilibre budgétaire	—	670
Surplus budgétaire après réserve	427	0

1. Source : *Énoncé complémentaire à la politique budgétaire du gouvernement*, Budget 2002-2003.

2. Les résultats préliminaires pour 2001-2002 sont établis sur la base des données réelles enregistrées d'avril 2001 à janvier 2002 et d'une estimation arrêtée au 8 mars 2002 des mois de février et mars pour lesquels des transactions seront inscrites aux opérations de l'année 2001-2002 jusqu'à la fermeture des livres.

Interprétation des résultats

En 2001-2002, les baisses d'impôt et l'évolution plus modérée de l'économie ont contribué à réduire les revenus autonomes. Devant les excellents résultats budgétaires de 2000-2001, le gouvernement avait affecté à un fonds de réserve 950 millions de dollars. Cette gestion prudente des finances publiques a permis au gouvernement d'utiliser une partie de cette réserve budgétaire créée au cours de l'année 2001-2002 pour maintenir l'équilibre budgétaire.

Objectif 3.2 Définir un régime fiscal équitable, simple et neutre, en répartissant les impôts selon la capacité de payer et les besoins particuliers de certaines catégories de contribuables

Pour favoriser l'atteinte de cet objectif, les principaux moyens mis en œuvre par le Ministère ont consisté :

- en la proposition de nouveaux allègements fiscaux ;
- en la participation aux discussions avec des communautés ou des nations autochtones.

3.2.1 Allègements fiscaux

Le ministère des Finances a préparé diverses propositions qui ont permis au gouvernement d'annoncer, dans le cadre de l'*Énoncé complémentaire 2002-2003*, de nouveaux allègements fiscaux qui amélioreront la compétitivité du régime fiscal et l'équité du régime d'imposition des particuliers. Ils entreront en vigueur en 2003.

Le régime d'imposition a été bonifié :

- en permettant le transfert entre conjoints de la totalité des crédits d'impôt non remboursables ;
- en permettant à plus de contribuables de profiter des déductions et des crédits d'impôt non remboursables :
 - déduction pour pension alimentaire,
 - déductions pour région éloignée,
 - crédits d'impôt pour frais médicaux,
 - certaines autres déductions et crédits d'impôt.

Résultats

Une baisse d'impôt ciblée de 172 millions de dollars.

Conséquences sur l'équité

L'ensemble des mesures permet de réduire le fardeau fiscal de 172 millions de dollars par année, pour environ 780 000 ménages, ce qui représente un montant de 222 \$ en moyenne ou de 4 % par ménage concerné.

Cette baisse d'impôt profite principalement aux personnes âgées de 65 ans ou plus et aux couples, soit :

- 280 \$ en moyenne pour 162 000 ménages de personnes âgées de 65 ans ou plus ;
- 242 \$ en moyenne pour 242 000 couples avec enfants ;
- 240 \$ en moyenne pour 206 000 couples sans enfants.

Par ailleurs, la baisse d'impôt augmente la progressivité du régime d'imposition car ce sont les ménages à faible et à moyen revenu qui en profitent davantage. Par exemple, ces mesures accordent :

- une baisse d'impôt de 44 % en moyenne pour 89 000 ménages ayant un revenu inférieur à 25 000 \$;
- une baisse d'impôt de 10 % pour 282 000 ménages ayant un revenu se situant entre 25 000 \$ et 50 000 \$.

GAINS DÉCOULANT DE LA BAISSE D'IMPÔT CIBLÉE SELON LA CATÉGORIE DE MÉNAGE 2003

Catégorie de ménage	Nombre de ménages gagnants (milliers)	Gain total		Gain moyen (\$ par ménage)	
		Montant (millions de \$)	Répartition (%)		(%) ¹
Personnes âgées ²	162	45	26	280	6
Couples avec enfants	242	59	34	242	3
Couples sans enfants	206	49	29	240	3
Familles monoparentales	27	3	2	116	4
Personnes seules	139	16	9	114	4
Total	776	172	100	222	4

1. Gain en pourcentage de l'impôt à payer réduit des crédits d'impôt remboursables.

2. Ménages comprenant au moins une personne âgée de 65 ans ou plus.

GAINS DÉCOULANT DE LA BAISSE D'IMPÔT CIBLÉE SELON LA TRANCHE DE REVENU FAMILIAL – 2003

Catégorie de ménage	Nombre de ménages gagnants (milliers)	Gain total		Gain moyen (\$ par ménage)	
		Montant (millions de \$)	Répartition (%)		(%) ¹
Moins de 25 000 \$	89	14	8	156	44
De 25 000 \$ à 50 000 \$	282	63	37	224	10
De 50 000 \$ à 75 000 \$	217	51	30	235	4
De 75 000 \$ à 100 000 \$	104	23	13	221	2
De 100 000 \$ ou plus	84	21	12	251	1
Total	776	172	100	222	4

1. Gain en pourcentage de l'impôt à payer réduit des crédits d'impôt remboursables.

Conséquences sur la compétitivité du régime fiscal

Les nouvelles réductions d'impôt ont permis de diminuer de nouveau l'écart de fardeau fiscal avec les autres provinces, ce qui a ainsi amélioré la compétitivité du régime fiscal du Québec.

L'écart est diminué de 5 % en moyenne par rapport à 1999. Étant donné les baisses d'impôt annoncées en mars 2000 et en mars 2001, l'écart moyen a été réduit de plus de 30 % par rapport à 1999.

3.2.2 Discussions avec des communautés ou des nations autochtones

Au nom du gouvernement, le Ministère a entrepris deux types de discussions avec des communautés ou des nations autochtones pour la mise en œuvre des orientations contenues dans le document *Partenariat, développement, actions* de 1998. Le Ministère a proposé aux communautés qui le souhaiteront de demander à leurs membres de payer pleinement leurs taxes; les communautés pourraient alors bénéficier des revenus accrus qui en résulteraient.

Dans le premier cas, le Ministère a participé à des négociations dans le cadre de revendications globales (autonomie gouvernementale et territoire) avec des nations. Des échanges ont eu lieu au cours de l'année avec la nation attikamek et la nation innue.

Dans le deuxième cas, c'est avec des communautés locales, et dans le cadre de revendications de nature fiscale, que le Ministère a participé à des négociations. Les échanges ont eu lieu avec les communautés d'Essipit, de Kahnawake et de Wendake.

Le Ministère a aussi participé à des échanges en matière de fiscalité avec l'Association des Premières Nations du Québec et du Labrador, à la demande de cette dernière. Les échanges avaient trait aux modalités d'application de l'exemption fiscale autochtone plutôt qu'aux modalités de son retrait comme dans les cas précédents.

Résultats

Les échanges avec la nation innue ont traversé des étapes cruciales. Une approche avait été convenue entre les négociateurs innus, fédéraux et québécois en décembre 2000. Cette approche commune pourrait conduire à la signature d'un projet d'entente de principe en 2002.

Objectif 3.3 Définir un régime fiscal compétitif qui encourage la participation active des citoyens au marché du travail et qui favorise une augmentation des investissements des entreprises.

Le principal moyen mis en œuvre par le Ministère pour favoriser l'atteinte de cet objectif a été l'instauration du plan de réduction de la taxe sur le capital pour donner suite aux décisions du gouvernement en ce sens.

3.3.1 Plan de réduction de la taxe sur le capital

Le Québec a pu offrir jusqu'ici un régime fiscal globalement compétitif pour les entreprises. Cependant, plusieurs signaux ont été envoyés récemment, qui permettent de croire que cette compétitivité pourrait être remise en cause si le gouvernement ne prend pas d'initiatives appropriées. En particulier, notre taxe sur le capital est actuellement la plus élevée en Amérique du Nord.

Afin de maintenir la compétitivité du régime fiscal des entreprises et de donner suite aux demandes répétées de leurs représentants, le Ministère a préparé le plan de réduction de la taxe sur le capital, annoncé à l'occasion du Budget 2002-2003.

Ce plan est nécessaire car les investissements privés, et donc les emplois, dépendent en bonne partie du traitement fiscal auquel sont soumises les entreprises.

Ce plan vise à attaquer de front le problème de la lourdeur de la taxe sur le capital. Le taux général de cette taxe sera graduellement réduit de plus de la moitié d'ici 2007, et passera de 0,64 % à 0,30 %.

De plus, dès le 1^{er} janvier 2003, les PME seront progressivement exemptées de la taxe sur le capital sur une tranche de leur capital versé.

Résultats

Toutes les entreprises au Québec bénéficieront du plan de réduction de la taxe sur le capital.

Grâce à cette mesure, près de 60 % des entreprises québécoises ne paieront plus de taxe sur le capital dès le 1^{er} janvier 2003. À terme, 210 000 PME, soit 75 % de toutes les entreprises québécoises, seront exemptées de taxe sur le capital.

Interprétation des résultats

La taxe sur le capital constitue un frein à l'investissement. L'important plan de réduction annoncé dans le *Discours sur le Budget 2002-2003* favorisera l'investissement au Québec, ce qui augmentera la productivité de notre économie et encouragera la création d'emplois.

Le plan de réduction de la taxe sur le capital permet au Québec d'appliquer aux entreprises un régime fiscal compétitif face à celui des juridictions concurrentes. Dans un contexte où plusieurs juridictions ont réduit l'impôt des sociétés au cours des dernières années, un tel geste était nécessaire. Le Québec peut ainsi conserver un avantage comparatif qui lui permet d'attirer de nouveaux investissements.

Orientation 4

Être à l'écoute des préoccupations et des besoins de la population.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE AU 1^{ER} AVRIL 2001

Au cours des dernières années, le gouvernement a procédé à certains exercices importants de consultation, notamment lors de la publication du document :

- *Les finances publiques du Québec : vivre selon nos moyens* (1993);
- la commission sur la fiscalité et le financement des services publics (1996);
- la commission parlementaire sur la réduction de l'impôt des particuliers (1999).

Le processus de consultation pré-budgétaire en usage traditionnellement au Québec était, jusqu'en 2001-2002, plutôt informel.

Plusieurs groupes demandaient au gouvernement d'intervenir dans divers secteurs, notamment en ce qui concerne la fiscalité des particuliers, la fiscalité des entreprises, le logement social, l'économie sociale, la lutte à la pauvreté, le soutien aux aînés et l'encadrement du secteur financier.

Être à l'écoute des préoccupations et des besoins de la population s'avère essentiel, sinon la qualité des décisions ainsi que la crédibilité du Ministère risquent de s'en ressentir.

Objectif 4.1 Favoriser la consultation des citoyens

Pour favoriser l'atteinte de cet objectif, le Ministère a principalement mis en œuvre les moyens suivants :

- l'amélioration du processus de consultation ;
- la diffusion de diverses publications.

4.1.1 Processus de consultation

Le processus de consultation mené rapidement, à l'automne 2001, a permis de rencontrer les spécialistes et les principaux leaders économiques et sociaux. La consultation visait à partager les diagnostics sur l'évolution actuelle et future de la conjoncture économique du Québec et à discuter d'un certain nombre d'actions devant être entreprises afin d'assurer la sécurité économique et sociale des Québécoises et des Québécois. Tous ont alors convenu de l'urgence d'agir.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- les perspectives économiques ;
- la politique économique ;
- la fiscalité (réduction du fardeau fiscal) ;
- les orientations budgétaires ;
- la problématique des régions ;
- la réduction de la dette.

Résultats

Les résultats de la consultation ont été soigneusement étudiés et ont été pris en considération pour l'élaboration des grandes orientations et mesures présentées au *Discours sur le budget 2002-2003* du 1^{er} novembre 2001.

L'accueil réservé au *Budget 2002-2003* par les médias et divers leaders économiques et sociaux montre bien l'importance de procéder à ce genre de consultation. À cet égard, il convient de mentionner les commentaires positifs tirés de la revue de presse du 2 novembre 2001 :

- « La ministre peut donc, cette année, respecter l'équilibre budgétaire tout en protégeant les baisses d'impôts annoncées dans les deux derniers budgets. C'est très bien. » Claude Picher, *La Presse*.
- « La ministre des Finances du Québec, Pauline Marois, semble avoir trouvé un certain équilibre entre les stimulants destinés à une économie défaillante et l'objectif du déficit zéro, estimaient hier des économistes de groupes financiers majeurs de Bay Street, à Toronto. » Jean-Robert Sansfaçon, *Le Devoir*.

- « M^{me} Labrie, coordonnatrice et porte-parole du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, s'est réjouie de l'investissement massif réalisé dans le développement du logement social, de l'indexation des prestations d'aide sociale, et du bon de 100 \$ à la consommation remis aux personnes recevant un crédit d'impôt. » *Le Journal de Québec*.

Interprétation des résultats

Pour le ministère des Finances, il s'agit d'une opération profitable qui devra être bonifiée et adaptée annuellement, selon l'évolution du contexte économique et social du Québec. D'ailleurs, la plupart des juridictions utilisent un processus formel de consultation pré-budgétaire.

4.1.2 Publications

Afin de répondre aux interrogations de la population et des groupes d'intérêts sur la place de l'État dans l'économie et ses interventions auprès des entreprises, le Ministère a publié divers documents.

- Publication, dans le cadre du *Budget 2002-2003*, du document *Le Plan d'action et la politique économique du gouvernement*, qui présente une mise à jour de la politique économique du gouvernement et un bilan chiffré des interventions auprès des entreprises, en plus de démontrer les rattrapages effectués et les résultats qui en ont découlé.
- Publication, dans le cadre du *Budget 2002-2003*, du document *Les dépenses fiscales, Édition 2001*, soit le compte des dépenses fiscales du gouvernement du Québec basé sur l'information la plus récente.
- Publication du document *Statistiques fiscales des particuliers, Édition 2001*, soit les informations provenant de l'ensemble des déclarations de revenus des contribuables pour l'année d'imposition 1998.
- Publication du document *Statistiques fiscales des sociétés, Édition 2001*, soit les informations provenant de l'ensemble des déclarations de revenus des sociétés pour l'année d'imposition 1997.

Résultats

La publication de ces documents a permis de mieux informer la population.

Objectif 4.2 Renforcer la concertation avec les partenaires

Pour favoriser l'atteinte de cet objectif, le Ministère a principalement procédé à des rencontres et à des discussions avec les partenaires.

4.2.1 Rencontres et discussions avec les partenaires

Plusieurs groupes désirent présenter leurs positions au gouvernement. Le Ministère est ainsi sollicité pour des rencontres ou des réunions.

Volet fiscalité des particuliers

- Rencontres ou échanges avec les associations et groupes représentant les particuliers, par exemple, l'Association des résidences pour retraités du Québec et la Fédération de l'âge d'or du Québec.

Volet fiscalité des entreprises

- Rencontres avec les principaux leaders de l'économie dans le cadre des consultations pré-budgétaires (associations de gens d'affaires, syndicats et autres représentants économiques et sociaux).
- Multiples rencontres avec les représentants sectoriels de l'industrie, notamment les associations des secteurs de la recherche, du capital de risque, du pharmaceutique, du multimédia et des coopératives.

Volet social

- Rencontres, dans le cadre du « Groupe tactique », visant à définir des mesures susceptibles de répondre à la crise du logement prévue.
- Réunions avec le Collectif pour l'élimination de la pauvreté, notamment dans le cadre des consultations pré-budgétaires.
- Rôle d'observateurs dans le cadre des travaux de la Table des aînés.
- Discussions avec des chercheurs universitaires sur divers sujets, notamment l'économie sociale et la démographie.

Volet secteur financier

- Soutien aux travaux du Groupe de travail sur l'encadrement du secteur financier, dont ceux relatifs à une consultation publique.

Ce groupe de travail formé d'experts du secteur financier a pour mandat d'examiner la structure d'encadrement du secteur financier et de formuler des propositions dans le but d'alléger le fardeau administratif des assujettis et de renforcer la protection du consommateur, et ce, dans le respect des champs de compétence du Québec.

Résultats

Ces activités ont permis de mieux connaître les besoins des divers groupes et de mettre en place certaines mesures dans le cadre du *Budget 2002-2003* et de l'*Énoncé complémentaire*.

Orientation 5

Stimuler l’engagement, la responsabilisation et le développement des personnes.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE AU 1^{er} AVRIL 2001

La modernisation de la fonction publique, le rajeunissement des effectifs du Ministère, qui compte néanmoins l’un des plus haut taux de jeunes de la fonction publique, et les valeurs émergentes occasionnent des changements de culture organisationnelle qui doivent être pris en considération pour éviter l’apparition de problèmes.

À cette conjoncture s’ajoutent les nombreux départs à la retraite prévus d’ici les prochaines années. En outre, le renouvellement des ressources humaines est menacé en raison de la compétition importante à laquelle se livrent les ministères et organismes du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral ainsi que l’entreprise privée afin d’attirer du personnel.

Tous ces facteurs risquent de réduire la capacité du Ministère à remplir sa mission d’une façon aussi performante qu’actuellement. Il importe donc de prendre les moyens appropriés pour en tenir compte.

Objectif 5.1 Maintenir et améliorer les compétences du personnel

Pour favoriser l'atteinte de cet objectif, le Ministère a notamment procédé à la réalisation d'un plan de développement des ressources humaines.

5.1.1 Plan de développement des ressources humaines

Le Ministère a mis en place un plan de développement des ressources humaines qui offre aux gestionnaires et à tout le personnel des sessions de formation individuelle ou de groupe et des sessions d'information.

Dans le but de favoriser l'utilisation optimale du personnel, des cercles de gestion, des conférences et du soutien à la gestion ont été offerts aux cadres du Ministère. Plus particulièrement, les cercles de gestion permettent aux gestionnaires de différents niveaux hiérarchiques de partager leur expérience, de s'entraider, de favoriser le décloisonnement et de susciter plus de solidarité et de collaboration. Des conférences dans les domaines d'activité du Ministère ont également été organisées à l'intention de tout le personnel.

Résultats

Pour l'année financière 2001-2002, le personnel du Ministère a bénéficié en moyenne de 2,8 jours/personnes de formation et de développement comparativement à 2 jours/personnes en 2000-2001.

Au 31 mars 2002, vingt-neuf pour cent des cadres se sont inscrits à des cercles de gestion. La cible visée de 20 % des gestionnaires inscrits à des cercles de gestion en mars 2003 a donc été dépassée.

Interprétation des résultats

La création d'un comité sur la gestion des ressources humaines et la diffusion des travaux effectués depuis (voir la section 5.2.1) ont suscité chez les cadres du Ministère un intérêt renouvelé pour les questions de gestion des ressources humaines.

Objectif 5.2 Assurer une relève compétente

Pour favoriser l'atteinte de cet objectif, le Ministère a notamment mis en place un comité sur la gestion des ressources humaines.

5.2.1 Comité sur la gestion des ressources humaines

Le Bureau de direction du Ministère, dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique 2001-2004, a mis en place un comité de travail sur la gestion des ressources humaines pour répondre à l'orientation établie et aux trois objectifs concernant la gestion du personnel. Ce groupe de travail dirigé par le directeur des ressources humaines est composé de cadres représentant tous les secteurs du Ministère.

Sous la responsabilité du Comité sur la gestion des ressources humaines, plusieurs actions ont déjà été entreprises, soit :

- La réalisation d'un portrait de la situation actuelle et d'un diagnostic dont les thèmes principaux étaient l'engagement, la mobilisation, la responsabilisation, la reconnaissance, l'autonomie, le développement et la relève.
- Des rencontres avec des représentants d'organismes publics et d'organismes du secteur privé pour effectuer une évaluation comparative (« benchmarking ») en matière de gestion.
- Une rencontre de tous les cadres du Ministère afin de partager avec eux les résultats des démarches mentionnées ci-dessus. Les gestionnaires du Ministère ont, pour la grande majorité, apprécié la tenue de cette rencontre et se sont ralliés aux résultats présentés.
- Des travaux afin d'établir une vision de l'organisation que devrait être le Ministère dans un avenir à moyen terme, de recenser les valeurs partagées par la majorité des membres du personnel et des membres des échelons supérieurs de l'organisation, et de définir les valeurs émergentes.
- La mise en place de plusieurs mesures, dont un programme de mentorat, un programme plus élaboré d'accueil et d'intégration du nouveau personnel, la diffusion de capsules d'information se rapportant à des aspects précis de la gestion du personnel qui tiennent compte des constatations du diagnostic établi. En tout, 22 projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.
- Depuis janvier 2002, un rapport d'information sur la gestion des ressources humaines est transmis aux gestionnaires, aux membres du Comité sur la gestion des ressources humaines et aux sous-ministres adjoints.

Résultats

Les études préliminaires ont été complétées selon les échéanciers.

L’établissement de la vision et le recensement des valeurs actuelles et émergentes contribueront à l’élaboration d’un plan d’action au cours de la prochaine année dans le but de s’assurer que l’orientation à moyen terme énoncée dans le plan stratégique soit réalisée.

Quelques indicateurs sont actuellement élaborés pour évaluer le succès de la démarche entreprise. Ce sont les résultats des différents sondages, dont celui sur le climat organisationnel au Ministère et celui sur la satisfaction de la clientèle des services à la gestion des ressources humaines, qui illustrent le mieux les tendances de l’amélioration de l’engagement, de la responsabilisation et du développement du personnel du Ministère.

Interprétation des résultats

La démarche actuelle privilégiée par le Comité sur la gestion des ressources humaines est d’accorder la priorité aux éléments qui sont au cœur du succès de l’organisation, soit ses valeurs actuelles, les valeurs émergentes et la vision du type d’organisation que le Ministère souhaite devenir, tout en tenant compte des constatations d’éléments à corriger.

Objectif 5.3 Reconnaître et valoriser la contribution des employés et des équipes

Les principaux moyens mis en œuvre par le Ministère pour favoriser l'atteinte de cet objectif sont la formation du personnel cadre à l'importance de la reconnaissance et de la valorisation et l'attribution de bonis au rendement.

5.3.1 Moyens de reconnaissance et de valorisation

Dans le but de sensibiliser davantage les gestionnaires à l'importance de reconnaître et de valoriser la contribution des employés à la mission du Ministère, un programme de formation personnalisé sur l'évaluation du rendement du personnel est offert à tout le personnel cadre du Ministère. L'attribution au personnel des bonis pour rendement exceptionnel est également orienté vers la reconnaissance et la valorisation. Entre autres, un événement à l'intention du personnel ayant cumulé 25 années de services dans la fonction publique est organisé à chaque année.

Le Ministère a aussi mis sur pied un programme de dépistage des facteurs de risque des maladies cardio-vasculaires pour son personnel cadre. Il compte mettre en place d'ici quelques mois un programme de promotion de la santé offert cette fois à tout le personnel. Dans le but d'améliorer ses services à la gestion des ressources humaines, le Ministère effectue des études comparatives avec d'autres ministères et organismes sur la qualité et le type de services offerts.

Résultats

Les résultats s'inscrivent dans une démarche plus globale d'un plan d'action qui sera élaboré en 2002-2003.

En septembre 2001, un sondage a été réalisé auprès du personnel du Ministère sur la satisfaction des services offerts par la Direction des ressources humaines. Dans l'ensemble, le personnel évaluait à 80 % son taux de satisfaction à l'égard des initiatives, des services et des activités qui leur étaient destinés.

Un sondage sur le climat organisationnel auprès du personnel du Ministère a été réalisé en août 2001. Un même sondage sera réalisé plus tard en vue de comparer les résultats obtenus.

Interprétation des résultats

Il sera plus facile de mieux cibler les actions à entreprendre à la suite de la définition de la vision du type d'organisation que le Ministère voudrait être à moyen terme, et de la détermination des valeurs actuelles et émergentes en complément des constatations sur la situation actuelle.

L'utilisation des ressources

Une estimation préliminaire de la répartition des ressources utilisées par objectifs stratégiques

Le tableau suivant présente une estimation préliminaire des ressources que le ministère des Finances a consacrées en 2001-2002 à la réalisation de chacun des objectifs du plan stratégique de même qu'aux activités courantes. Il présente également le total des subventions versées par le Ministère en le répartissant entre les objectifs.

2001-2002			
Titre		ETC utilisés	Subventions versées, en M\$
Orientation 1 : Assurer une saine gestion des finances publiques			
Objectif 1.1 :	Élaborer le cadre financier du gouvernement	36	—
Objectif 1.2 :	Réaliser l'ensemble des opérations permettant de respecter le cadre financier	31	—
Objectif 1.3 :	Fournir l'expertise et l'ensemble des services nécessaires en matière de comptabilité gouvernementale	205	—
Objectif 1.4 :	Assurer le financement des activités du gouvernement et le respect de ses engagements financiers	90	—
Objectif 1.5 :	Rendre compte de la situation financière du gouvernement	58	—
Orientation 2 : Accroître la compétitivité de l'économie du Québec et sa capacité de créer des emplois			
Objectif 2.1 :	Encourager l'investissement des entreprises, de manière à augmenter la productivité et le taux d'emploi	21	} 296,0*
Objectif 2.2 :	Stimuler la croissance des secteurs les plus prometteurs pour la création d'emplois	19	
Objectif 2.3 :	Coordonner les interventions et les politiques du gouvernement ayant des incidences économiques	12	
Orientation 3 : Favoriser une fiscalité équitable et compétitive			
Objectif 3.1 :	S'assurer que le régime fiscal génère des revenus suffisants et stables pour financer les services publics	8	—
Objectif 3.2 :	Définir un régime fiscal équitable, simple et neutre, en répartissant les impôts selon la capacité de payer et les besoins particuliers de certaines catégories de contribuables	17	—
Objectif 3.3 :	Définir un régime fiscal compétitif qui encourage la participation active des citoyens au marché du travail et qui favorise une augmentation des investissements des entreprises	16	—
Orientation 4 : Être à l'écoute des préoccupations et des besoins de la population			
Objectif 4.1 :	Favoriser la consultation des citoyens	23	—
Objectif 4.2 :	Renforcer la concertation avec les partenaires	19	—
Orientation 5 : Stimuler l'engagement, la responsabilisation et le développement des ressources humaines du ministère des Finances			
Objectif 5.1 :	Maintenir et améliorer les compétences du personnel	9	—
Objectif 5.2 :	Assurer une relève compétente.	7	—
Objectif 5.3 :	Reconnaître et valoriser la contribution des employés et des équipes.	1	—
Activités courantes (continuité)		120	—
Total		690	296,0

* Ce montant a été transféré dans une large mesure à Investissement Québec et aux ministères qui ont la responsabilité de gérer les mesures de soutien. Ce montant ne comprend pas le transfert de 57,9 millions de dollars à Investissement Québec pour son fonctionnement, ni le transfert de 35,1 millions de dollars pour le programme « Branchement des familles à Internet ». L'aide fiscale aux entreprises n'est pas comprise dans la dépense budgétaire. L'information à cet égard est fournie dans le document *Les dépenses fiscales – Édition 2001*, ministère des Finances du Québec, 2001, 174 p.

Le tableau précédent est un premier effort pour établir un lien entre les ressources et les résultats. Il est ainsi possible de mettre en parallèle les données sur les ressources utilisées et les résultats indiqués dans les sections précédentes. En ce qui concerne les équivalents à temps complet (ETC), les données présentées sont des données estimées puisque le Ministère n'a pas de système de comptabilisation qui s'y rapporte.

Les ressources budgétaires selon les programmes du Budget de dépenses 2001-2002
(Volume II)
 (en milliers de dollars)

Programmes	2001-2002	
	Budget de dépenses*	Dépenses réelles**
Politiques économiques et fiscales	35 127	28 806
Politiques et opérations financières	19 357	16 171
Contrôleur des finances et comptabilité gouvernementale	16 786	15 041
Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	7 243 000	6 686 544
Gestion interne et soutien	23 826	22 753
Soutien au développement de l'économie	158 722	146 324
Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi	244 690	246 324
Provision pour des initiatives concernant les revenus	47 875	35 039
Total	7 789 383	7 193 403

* Budget de dépenses 2001-2002 – Volume II – Crédit des ministères et organismes – Finances – page 11-1.

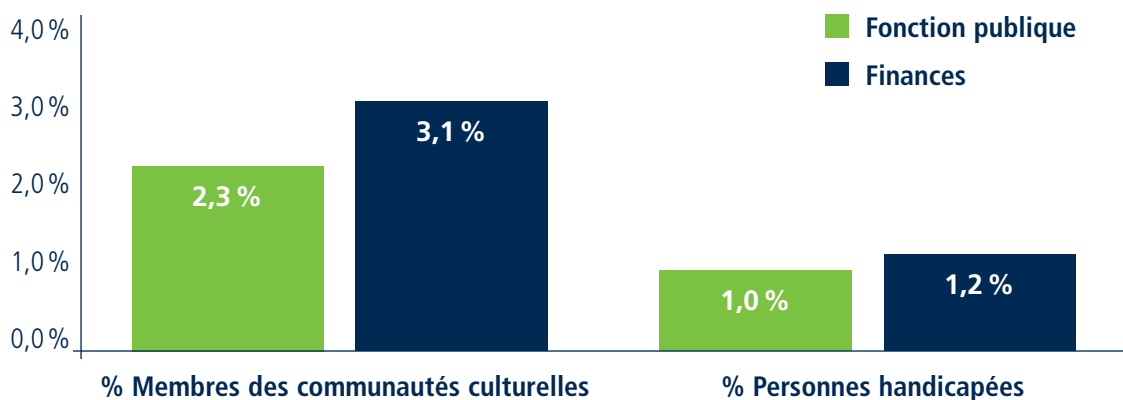
** Dépenses de l'exercice 2001-2002 : informations disponibles au 1^{er} septembre 2002. Les dépenses inscrites au Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi et à la Provision pour des initiatives concernant les revenus comprennent les montants transférés à d'autres programmes ou à d'autres ministères et organismes.

L'écart entre le budget de dépenses et les dépenses réelles s'explique en grande partie par un coût moindre que celui prévu au Service de la dette. Cette révision à la baisse est due au fait que les taux d'intérêt en 2001-2002 se sont avérés beaucoup plus faibles que ceux prévus au budget 2001-2002, essentiellement en raison de la réaction des autorités monétaires aux événements du 11 septembre.

Le personnel du ministère des Finances : une force vive qui contribue à sa réputation d'excellence

Le rôle stratégique joué par le ministère des Finances dans le développement du Québec exige de ses employés professionnalisme et dynamisme. Ces conditions de réussite, dont l'importance est capitale, semblent d'ailleurs avoir été remplies puisque le Ministère s'est construit, au fil des ans, une réputation de qualité et d'excellence.

Au cours de l'exercice 2001-2002, le taux d'employés du Ministère membres d'une communauté culturelle est de 3,1 % et le taux de personnes handicapées se chiffre à 1,2 %. Ces taux sont plus élevés que ceux observés dans l'ensemble des ministères et organismes.



Le ministère des Finances compte également l'un des plus hauts pourcentages de personnes âgées de moins de 30 ans, soit 11 %, comparativement à 8 % pour l'ensemble de la fonction publique.

Comparativement au précédent exercice financier, l'effectif régulier est resté stable dans l'ensemble du Ministère. Il est donc demeuré à 782 postes autorisés. Par rapport à 2000-2001, la mobilité a augmenté de 41 % : 58 postes ont été comblés par mutation, 89 par recrutement.

Le Ministère accorde une grande importance au maintien des compétences et à la formation. En 2001-2002, 884 389 \$ y ont été consacrés, ce montant portant le nombre total de jours de formation à 1 789,8, soit une moyenne de 2,82 jours/personnes. Ainsi, 2,25 % de la masse salariale a été consacrée à la formation. Les principaux investissements ont porté sur l'informatique, l'anglais et le Programme d'aide à la poursuite d'études.

Effectifs autorisés au 31 mars 2002 par programmes

Programmes	ETC autorisés
Politiques économiques, fiscales, budgétaires et institutions financières	162
Suivi et prévision de l'économie et des revenus budgétaires	61
Financement, gestion de la dette et opérations financières	127
Sociétés d'État, projets économiques et organisation financière	29
Contrôleur des finances	277
Gestion interne et soutien	126
Total	782

La politique linguistique au ministère des Finances du Québec

Dans la mise en œuvre de la politique linguistique au ministère des Finances, les priorités ont été les suivantes au cours de la dernière année budgétaire : les équipements, les technologies de l'information et la formation du personnel.

En vue d'améliorer la qualité du français des communications écrites du personnel, plus d'une dizaine de sessions ont été organisées à l'intention de toutes les catégories d'employés.

Au total, 138 personnes ont participé à neuf cours portant sur des questions générales comme l'amélioration de l'orthographe ou la rédaction de documents, ou sur des thèmes plus pointus comme la ponctuation, le complément du nom, ou encore l'emploi de la majuscule.

Sur le plan des technologies de l'information, le Ministère est parvenu à l'utilisation optimale des produits disponibles en français dans les domaines de la bureautique, des réseaux et des logiciels spécialisés. Il entend maintenir ce niveau grâce, entre autres, à l'application de la politique d'acquisition en technologies de l'information.

De plus, l'acquisition d'une licence ministérielle d'une suite québécoise d'outils d'aide à la rédaction favorise la qualité de l'utilisation de la langue française dans les communications écrites.

La protection des renseignements personnels

Gestion documentaire

Dans le but d'accroître la productivité en favorisant l'accessibilité, la stabilité et la continuité du support informationnel du Ministère, un comité a été constitué afin d'examiner la possibilité de moderniser le système interne de gestion des documents. L'un des objectifs est la mise en place d'un système unifié de gestion des documents qui permettra, entre autres choses, d'accroître le niveau de protection des renseignements personnels détenus par le Ministère.

Formation

Dans le but d'assurer le respect des exigences relatives à la connaissance des lois, règlements et pratiques administratives reliés à la protection des renseignements personnels, une courte présentation est offerte aux nouveaux employés du Ministère. Cette présentation, d'une durée d'une heure, est un survol de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ce cours permet donc aux nouveaux employés de se familiariser avec l'esprit de cette loi et de rencontrer les personnes ressources qui s'occupent de la protection des renseignements personnels au Ministère.

Une présentation plus élaborée peut aussi être offerte aux employés du Ministère qui désirent y participer.

Rencontres du réseau des responsables de la protection des renseignements personnels

Afin de se maintenir constamment à jour en matière de protection des renseignements personnels, le Ministère participe à toutes les rencontres des responsables de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes publics. Ces réunions d'une journée ont lieu tous les trois ou quatre mois et permettent aux responsables des différents ministères et organismes d'échanger et d'acquérir des connaissances et une expertise dans ce domaine. Le ministère des Finances était donc présent aux réunions du 5 décembre 2001 et des 29 janvier et 27 mars 2002.

De plus, la documentation reçue dans le cadre de ces réunions est toujours transmise aux sociétés et organismes rattachés au Ministère afin qu'ils aient aussi connaissance des récents développements en matière de protection des renseignements personnels.

Résultats du diagnostic sur les profils d'accès du fichier des adhérents à Placements Québec

Pour l'exercice financier 2001-2002, le ministère des Finances s'était donné comme priorité d'action en matière de protection des renseignements personnels de poser un diagnostic sur la conformité des profils d'accès aux renseignements nominatifs, en fonction des exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ce diagnostic devait être réalisé sur au moins un fichier informatique détenu par le Ministère.

Le fichier des adhérents à Placements Québec a donc été choisi pour réaliser ce diagnostic. Dans l'ensemble, les résultats sont concluants et très révélateurs du souci qu'a le ministère des Finances de protéger les renseignements personnels qu'il détient.

Priorités d'action que s'est données le Ministère en matière de protection des renseignements personnels pour l'exercice financier 2002-2003

Pour l'exercice financier 2002-2003, les activités de sensibilisation et de formation en matière de protection des renseignements personnels et d'accès à l'information seront poursuivies. Entre autres, le Ministère se donne comme objectif d'adopter ses règles de procédure en matière de sondage, de même que d'élaborer des aide-mémoire pour les employés concernant la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information dont les demandes ne cessent d'ailleurs d'augmenter. La sensibilisation à la *Loi sur les archives* sera aussi accrue afin de renforcer davantage le niveau de protection des renseignements personnels que détient le Ministère.

Lois relevant de l'autorité de la ministre des Finances au 31 mars 2002

Loi sur l'administration financière ¹ L.R.Q., c. A-6	Loi sur les compagnies de cimetière L.R.Q., c. C-40
Loi sur l'administration financière L.R.Q., c. A-6.001	Loi sur les compagnies de gaz, d'eau et d'électricité L.R.Q., c. C-44
Loi sur l'assurance automobile (en partie) ² L.R.Q., c. A-25	Loi sur les compagnies de télégraphe et de téléphone L.R.Q., c. C-45
Loi sur l'assurance-dépôts L.R.Q., c. A-26	Loi sur les compagnies minières L.R.Q., c. C-47
Loi sur les assurances L.R.Q., c. A-32	Loi sur la constitution de certaines églises L.R.Q., c. C-63
Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec L.R.Q., c. C-2	Loi sur les coopératives de services financiers ⁶ L.R.Q., c. C-67.3
Loi sur les caisses d'entraide économique L.R.Q., c. C-3	Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains L.R.Q., c. C-69
Loi concernant certaines caisses d'entraide économique ³ L.R.Q., c. C-3.1	Loi sur les corporations religieuses L.R.Q., c. C-71
Loi sur les caisses d'épargne et de crédit ⁴ L.R.Q., c. C-4	Loi sur le courtage immobilier L.R.Q., c. C-73.1
Loi sur les caisses d'épargne et de crédit ⁵ L.R.Q., c. C-4.1	Loi sur les dépôts et consignations L.R.Q., c. D-5
Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins 2001, c. 36	Loi sur la distribution de produits et services financiers L.R.Q., c. D-9.2
Loi sur les centres financiers internationaux L.R.Q., c. C-8.3	Loi sur les dossiers d'entreprises L.R.Q., c. D-12
Loi sur les clubs de chasse et de pêche L.R.Q., c. C-22	Loi sur l'équilibre budgétaire L.R.Q., c. E-4.01
Loi sur les clubs de récréation L.R.Q., c. C-23	Loi sur les évêques catholiques romains L.R.Q., c. E-17
Loi sur les compagnies L.R.Q., c. C-38	

Loi sur l'exercice des activités de Bourse
au Québec par Nasdaq⁷

L.R.Q., c. E-20.01

Loi sur les fabriques

L.R.Q., c. F-1

Loi sur Financement-Québec

L.R.Q., c. F-2.01

Loi constituant Fondation, le Fonds de développement
de la Confédération des syndicats nationaux pour la
coopération et l'emploi

L.R.Q., c. F-3.1.2

Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du
Québec (F.T.Q.)

L.R.Q., c. F-3.2.1

Loi sur les frais de garantie relatifs aux emprunts des
organismes gouvernementaux

L.R.Q., c. F-5.1

Loi sur l'information concernant la rémunération des
dirigeants de certaines personnes morales⁸

L.R.Q., c. I-8.01

Loi sur l'Inspecteur général des institutions financières

L.R.Q., c. I-11.1

Loi sur l'Institut de la statistique du Québec

L.R.Q., C. I-13.011

Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du
Québec⁹

L.R.Q., c. I-16.1

Loi sur la liquidation des compagnies

L.R.Q., c. L-4

Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de
l'Alimentation (en partie)¹⁰

L.R.Q., c. M-14

Loi sur le ministère des Finances

L.R.Q., c. M-24.01

Loi sur le Mouvement Desjardins¹¹

2000, chapitre 77

Loi concernant certains placements des compagnies
d'assurance

1973, chapitre 68

Loi sur les pouvoirs spéciaux des personnes morales

L.R.Q., c. P-16

Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles,
des sociétés et des personnes morales

L.R.Q., c. P-45

Loi sur la réduction du capital-actions de personnes
morales de droit public et leurs filiales¹²

L.R.Q., c. R-2.2.1

Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec
(en partie)¹³

L.R.Q., c. R-5

Loi sur le remplacement de programmes conjoints par un
abattement fiscal

L.R.Q., c. R-21

Loi sur la Société de développement de la Zone de
commerce international de Montréal à Mirabel

L.R.Q., c. S-10.0001

Loi sur la Société des alcools du Québec¹⁴

L.R.Q., c. S-13

Loi sur la Société des loteries du Québec

L.R.Q., c. S-13.1

Loi concernant la Société nationale du cheval de course

L.R.Q., c. S-18.2.0.1

Loi sur les sociétés d'entraide économique

L.R.Q., c. S-25.1

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne
L.R.Q., c. S-29.01

Loi sur les sociétés de prêts et de placements
L.R.Q., c. S-30

Loi sur les sociétés nationales de bienfaisance
L.R.Q., c. S-31

Loi sur les sociétés préventives de cruauté envers
les animaux
L.R.Q., c. S-32

Loi concernant les subventions relatives au paiement
en capital et intérêts des emprunts des organismes publics
ou municipaux
L.R.Q., c. S-37.01

Loi sur les syndicats professionnels
L.R.Q., c. S-40

Loi sur les terrains de congrégations religieuses
L.R.Q., c. T-7

Loi sur les valeurs mobilières
L.R.Q., c. V-1.1

-
1. Cette loi a été remplacée le 15 novembre 2000 par la Loi sur l'administration financière (2000, c. 15).
 2. Titre VI, relatif au Groupement des assureurs automobiles et Titre VII, relatif aux données statistiques et renseignements devant être fournis par les assureurs (article 204 de la Loi).
 3. Sauf en ce qui concerne les pouvoirs et les responsabilités qu'elle confère ou impose au Directeur général des élections, ainsi qu'en ce qui concerne les dispositions fiscales, lesquelles relèvent du ministre du Revenu.
 4. Le chapitre C-4 est remplacé par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (chapitre C-4.1) depuis le 15 mars 1989, sauf aux fins de l'application de la Loi sur les caisses d'entraide économique (chapitre C-3), la Loi concernant certaines caisses d'entraide économique (chapitre C-3.1) et de la Loi sur les sociétés d'entraide économique (chapitre S-25.1).
 5. La Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., chapitre C-4.1) est remplacée par la Loi sur les coopératives de services financiers (L.Q. 2000, chapitre 29) depuis le 1^{er} juillet 2001, sauf aux fins de l'application de la Loi sur les caisses d'entraide économique (L.R.Q., chapitre C-3), la Loi concernant certaines caisses d'entraide économique (L.R.Q., chapitre C-3.1), la Loi sur les sociétés d'entraide économique (L.R.Q., chapitre S-25.1).
 6. Les articles 684, 694, 699, 702, 703, le deuxième alinéa de l'article 712 et les articles 718, 724 et 729 sont entrés en vigueur le 16 juin 2000 en vertu de l'article 731 de cette loi. De plus, en vertu du décret n° 1177-2000 du 4 octobre 2000, les articles 641 et 642 sont entrés en vigueur le 4 octobre 2000. Les autres dispositions de la Loi sur les coopératives de services financiers sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2001 en vertu du décret n° 690-2001 du 6 juin 2001.
 7. Les articles 1 et 9 de cette loi sont entrés en vigueur le 19 octobre 2000 en vertu du décret n° 1178-2000 du 4 octobre 2000.
 8. En vertu du décret n° 218-2001 du 8 mars 2001, le ministre des Finances est responsable de l'application de cette loi.
 9. Le premier ministre est responsable de l'application de cette loi lorsqu'une opération menée dans le cadre de celle-ci touche la Société générale de financement du Québec (décret n° 218-2001 du 8 mars 2001 et décret n° 40-2002 du 30 janvier 2002).
 10. Fonctions relatives à la promotion et à l'aide à l'industrie des courses de chevaux et de l'entraînement des chevaux de courses, visées au paragraphe 8o de l'article 2. Décret n° 1239-98 du 30 septembre 1998.
 11. Cette loi remplace la Loi concernant le Mouvement des caisses Desjardins (1989, chapitre 113).
 12. Le premier ministre est responsable de l'application de cette loi à la Société générale de financement du Québec (décret n° 40-2002 du 30 janvier 2002).
 13. La ministre des Finances est responsable de l'application des sections II et III du chapitre IV de la loi, soit les articles 38 à 40 et 41.
 14. La ministre des Finances exerce les fonctions du ministre de l'Industrie et du Commerce prévues à cette loi (décret n° 218-2001 du 8 mars 2001).

Personnel de direction du Ministère au 31 mars 2002

Ministre	Pauline Marois	Directeur général des affaires publiques	Laurent Émond
Le Bureau de direction		Directeur des ressources humaines	Paul L'Archevêque
Sous-ministre	Gilles Godbout	Les services à la gestion et les affaires juridiques	
Sous-ministre associé aux politiques économiques, fiscales, budgétaires et institutions financières	Luc Meunier	Directeur des affaires juridiques	Jean Dubé
		Directeur des ressources financières	Marcel Paré
Sous-ministre adjoint au financement, gestion de la dette et opérations financières	Bernard Turgeon	Directeur de l'informatique	Claude Perron
		Directeur des ressources matérielles	Vacant
Sous-ministre adjoint aux sociétés d'État, aux projets économiques et à l'organisation financière	Mario Bouchard	Directeur de la planification et des mandats spéciaux	Jean Laliberté
		Directeur de la vérification interne	Vacant
Sous-ministre adjoint au droit fiscal et à la fiscalité	Réal Tremblay	Directrice des communications	Hélène Sarrasin
		Le financement, la gestion de la dette et les opérations financières	
Sous-ministre adjoint aux politiques économiques et fiscales	Luc Monty	Directeur des systèmes d'information financière	Gilles Bissonnette
Sous-ministre adjoint aux politiques budgétaires	Clément D'Astous	Directeur de la gestion des risques	Alain Bélanger
Sous-ministre adjoint aux politiques relatives aux institutions financières et Bureau du commerce électronique	André Legault	Directeur de la planification financière	Pierre Gouin
		Directeur des opérations de trésorerie	Michel Beaudet
Sous-ministre adjoint au suivi et prévision de l'économie et des revenus budgétaires	Mario Albert	Directrice de la prévision et gestion du service de la dette	Odette Hamelin
		Directeur de l'émission des emprunts	Hugues Noël de Tilly
Sous-ministre adjoint Contrôleur des finances et Comptabilité gouvernementale	Nathalie Tremblay	<i>Directeur général des opérations bancaires et financières</i>	Bob McCollough
Secrétaire du Ministère	Jean-Charles Beaulieu	Directeur de la gestion de l'encaisse	Renaud Raymond
Directeur général de l'administration	Léandre Nadeau	Directeur des services bancaires électroniques	Jean-Pierre Filion

Directeur des services post-marchés	François Martel
Placements Québec	Odette Brassard, p.i.
<i>Directeur général du financement</i>	Daniel Doyon
Directrice du Fonds de financement	Nathalie Parenteau
Direction du financement à long terme	Vacant
Direction des relations avec les agents financiers et des régimes de retraite	Vacant

Les sociétés d'État, l'organisation financière et les politiques comptables

<i>Directeur général des sociétés d'État et des projets économiques</i>	Pierre Dupont
Directeur des sociétés d'État	André Lavigne
Directeur de l'organisation financière	Jacques Caron

Le droit fiscal et la fiscalité

Directeur des impôts des entreprises	Paul Jr Bergeron
Directrice des impôts des particuliers	Lyse Gauthier
Directrice des taxes	Lyne Dussault

Les politiques économiques et fiscales

<i>Directeur général des politiques aux particuliers</i>	Brian Girard
Directeur de la taxation des particuliers	Gérald Tremblay
Directeur de la politique sociale	Jean-Pierre Simard
Direction des évaluations fiscales et taxe de vente	Éric Fournier
<i>Directeur général des politiques aux entreprises</i>	Carl Gauthier
Directeur de la taxation des entreprises	Éric Ducharme

Directeur des mesures structurantes	Luc Bilodeau
Directrice du développement économique	Louise Lambert
Directeur des politiques économiques	Yves Blouin
Bureau de l'économie sociale	Vacant

Les politiques budgétaires

<i>Directeur général des politiques budgétaires et des prévisions financières</i>	Gilles Paquin
Direction de l'analyse et des prévisions financières	Vacant
Directeur de l'analyse budgétaire et de la tarification	Simon-Pierre Falardeau
<i>Directeur général des finances publiques et de la fiscalité locale et autochtone</i>	Jean-Guy Lebel
Direction des finances locales et de la fiscalité autochtone	Vacant
Direction de l'analyse et suivi des finances publiques	Charles Duclos

Les institutions financières

<i>Directeur général de l'encadrement et du développement du secteur financier et responsable du Bureau du commerce électronique</i>	François Tardif
Directeur du développement du secteur financier	Michel Lafleur
Directeur de la réglementation et du suivi du secteur financier	Maurice Lalancette
Directeur du Bureau du commerce électronique à Montréal	Guy Émond

Le suivi et la prévision de l'économie et des revenus budgétaires

<i>Directeur général de l'analyse et de la prévision économique</i>	Henri Czekalski
Directeur de la conjoncture et de la prévision économique	Michel Dionne
Directeur de la conjoncture internationale et financière	Marc Sirois
Direction de l'analyse macroéconomique	Sylvie Riopel, p.i.
<i>Directeur général de l'analyse et de la prévision de revenus budgétaires</i>	Daniel Prud'homme
Directeur de l'analyse et de la prévision des revenus autonomes	Vacant
Directeur des relations fédérales-provinciales	Vacant

Le Contrôleur des finances

Contrôleur adjoint	Michel Bujold
Directeur des services corporatifs	Marc Lucas
<i>Directrice principale des systèmes d'information</i>	Lucie Roux
Coordination GIREs	Gilles Girard
Directeur des relations avec la clientèle	René Bélanger
Directeur du développement et de l'entretien	Guy Lambert
Directeur des technologies et des opérations	Michel Métivier
<i>Directeur principal de la normalisation et de la formation</i>	Richard Gagnon
Directeur de la normalisation	Jean Ricard
Directeur de la formation	Alain Fortin
<i>Directeur principal des services aux organismes centraux</i>	Yves Frenette
Directeur conseil	Yves Frenette
Directeur de la production des rapports financiers	Jacques Chamberland
<i>Directeur principal des services sectoriels</i>	Yvan Giroux
Directeur de portefeuilles	Ubaldo Gagné
Directeur de portefeuilles	André Caron
Directrice de portefeuilles	Lorraine Guilmette
Directeur de portefeuilles	Gilles Couturier
Direction de portefeuilles	Vacant

Liste des principales publications du ministère des Finances Avril 2001 à mars 2002

Septembre 2001

- Synthèse des opérations financières, 1^{er} trimestre, 30 juin 2001

Novembre 2001

- Discours sur le budget 2002-2003
- Renseignements supplémentaires sur les mesures du Budget
- Plan budgétaire
- Points saillants
- Dépliant sur le Budget
- 4 fascicules intitulés AGIR :
 - Les dépenses fiscales, Édition 2001
 - Le Plan d'action et la politique économique du gouvernement
 - 400 millions de dollars pour le consommateur
 - Investissements dans l'habitation : près de 500 millions de dollars
- Documents budgétaires sur cédérom

Décembre 2001

- Comptes publics, vol. 1 : États financiers consolidés du gouvernement du Québec, année financière terminée le 31 mars 2001
- Vol. 2 : Revenus, crédits et dépenses du Fonds consolidé du revenu et informations financières sur les Fonds spéciaux du gouvernement du Québec
- Synthèse des opérations financières, 2^e trimestre, 30 septembre 2001

Mars 2002

- Énoncé complémentaire à la politique budgétaire du gouvernement 2002-2003
- Plan budgétaire

- Renseignements additionnels
- 5 fascicules intitulés AGIR :
 - Appui au secteur des biotechnologies
 - 300 millions de dollars pour la lutte contre la pauvreté
 - Pour améliorer l'équité du régime d'imposition des particuliers : de nouveaux allègements fiscaux
 - Plan d'action visant à soutenir l'emploi et l'activité économique : état de la situation
 - Le point sur les transferts fédéraux
- Synthèse des opérations financières, 3^e trimestre, 31 décembre 2001
- États financiers des organismes, des entreprises et des fonds spéciaux du gouvernement du Québec, 1999-2000
- Commission sur le déséquilibre fiscal :
 - Projection des équilibres financiers des gouvernements du Canada et du Québec
 - Le déséquilibre fiscal au Canada, contexte historique
 - Le « pouvoir fédéral de dépenser »
 - Pour un nouveau partage des moyens financiers au Canada
 - Recueil des textes soumis au Symposium international sur le déséquilibre fiscal
- Profil financier du Québec
- Plan stratégique 2001-2004
- Encadrement du secteur financier
- Rapport annuel du ministère des Finances 2000-2001
- Loi sur les assurances



